

***Église Protestante Unie de Belgique***



## **Assemblée Synodale**

**22 novembre 2025**

**Nouveau Marché aux Grains 34, 1000 Bruxelles**



***“... pour que vous débordiez d'espérance, par la puissance du Saint-Esprit !”***

**(Romains 15, 13)**



### **Le logo**

Dans le logo, la croix et la colombe sont assemblées de manière à former la croix huguenote. Cette croix constitue un signe bien distinctif des protestants depuis des siècles. La croix ouverte fait référence au Christ vivant ainsi qu'à une Église ouverte et dynamique. La colombe symbolise le Saint-Esprit qui souffle où bon lui semble et s'élève vers la croix. C'est aussi l'Esprit de la Création. Aujourd'hui comme chaque jour, la foi se présente ainsi comme une source de responsabilité, pour chacun d'entre nous et pour le monde dans lequel nous vivons.



## ***“... pour que vous débordiez d'espérance, par la puissance du Saint-Esprit !”***

Vous trouverez ci-dessous le rapport du Conseil synodal pour la période allant de juillet 2024 à juin 2025. Comme d'habitude, ce rapport se concentre sur les questions relatives à la politique et ne dresse pas une longue liste de toutes sortes d'activités.

Étant donné qu'une seule journée de synode est prévue cette année, ce livret ne contient pas les rapports des coordinations et des commissions du CACPE. L'année prochaine, lorsque nous nous réunirons pendant un week-end, ce sera bien sûr à nouveau le cas.

Nous prions toutes les paroisses, les ministères spécialisés et les districts de lire attentivement le contenu de ce livret.

Le rapport de la précédente assemblée synodale des 16 et 17 novembre 2024 et du 17 mai 2025 a été envoyé à tous les délégués.

Aucune proposition de correction n'a été reçue. (voir **Annexe 01A-B**)

Le thème de cette assemblée synodale est tiré de ce que l'apôtre Paul a écrit autrefois à la communauté de Rome :

***« Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que vous débordiez d'espérance, par la puissance du Saint-Esprit ! »***

**(Romains 15, 13)**

Au cours l'année sous revue, plusieurs changements organisationnels ont eu lieu au niveau de notre fonctionnement interne. Pour n'en citer que quelques-uns : afin de mieux gérer nos églises et nos presbytères à l'avenir, les premières mesures ont été prises pour transformer certaines de nos ASBL nationales en une Fondation d'Utilité Publique ; Les activités de Migratie, Samenleven en Geloven (MiSaG, (= Migration, Vivre ensemble et Croire) ont été intégrées dès le début de l'année 2025 dans le groupe de travail Kerk in de Samenleving (KiDS, Église dans la société) ; Le HIPGO (Hoger Instituut voor Protestants GodsdienstOnderwijs, Institut supérieur d'enseignement religieux protestant), qui formait depuis plus d'un demi-siècle des enseignants (LO et LSO) de langue néerlandaise, a cessé ses activités. À la mi-mai, l'Assemblée synodale a élu la pasteure Isabelle Detavernier-Blommaert présidente du Conseil synodal (2026-2029), succédant ainsi à l'actuel président, le pasteur Steven H. Fuite (2013-2025) ; La pastorale de rue en tant que forme d'Église devient de plus en plus une valeur sûre et prend désormais pied à Bruxelles. Et il y aurait encore beaucoup à dire. Il y a des choses encourageantes, mais il faut aussi parfois faire ses adieux.

Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est la vulnérabilité des paroisses et des districts. Cela s'est manifesté encore plus que par le passé au cours de l'année sous revue. Beaucoup n'acceptent pas seulement passivement que nous traversons une période de transition en tant qu'Église, mais ont même du mal à reconnaître que nous devons la traverser en prenant nous-mêmes des mesures concrètes.

Nous vivons une époque troublée. La Création soupire. Nous continuons à rechercher des formes appropriées pour témoigner de l'espérance qui est en nous. Car nous ne sommes pas là pour nous-mêmes, mais pour Dieu qui aime le monde d'un amour si profond et incompréhensible qu'Il a donné son Fils unique.

Dans un monde qui s'éloigne de la vision des prophètes et des apôtres, nous ne pouvons que nous donner nous-mêmes et ne pas nous préoccuper de notre propre préservation. Après avoir assisté pendant plus d'une décennie à la montée du langage grossier, du populisme, de la politique à court terme, des généralisations éhontées et de la simplification désastreuse, nous voyons maintenant les limites de la violence physique atroce et de son acceptation se repousser. La déshumanisation du monde se poursuit chaque jour, depuis plusieurs années déjà.

Merci à tous ceux qui cherchent avec nous des moyens de témoigner, avec notre temps, avec ou sans paroles, de Celui qui aime le monde d'un amour d'une profondeur incompréhensible.

Le Conseil synodal  
juillet 2025



# TABLE DES MATIERES

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>B.1</b> | <b>RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL SYNODAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |
| <b>1</b>   | <b>Suivi des assemblées synodales</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>1</b>  |
| 1.1        | Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Chaque pasteur(e) supporte une part égale de la charge de travail commune                                                                                                                                                                                                     | 1         |
| 1.2        | Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et différées – Article 25 de la Discipline                                                                                                                                                                                                                                                   | 2         |
| 1.3        | Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Relations extérieures : adhésion de l'EPUB à des organisations ecclésiales confessionnelles internationales                                                                                                                                                                   | 3         |
| 1.4        | Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Statut du/de la pasteur.e & code déontologique                                                                                                                                                                                                                                | 3         |
| <b>2</b>   | <b>Conseil synodal</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>4</b>  |
| 2.1        | Conseil synodal – Composition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 4         |
| 2.2        | Conseil synodal – Rencontres avec les conseils de district et d'autres organes                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4         |
| 2.3        | Conseil synodal – comité de stratégie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 4         |
| 2.4.1.1    | Conseil synodal – Coordinations – Ministères – Consécration nationale                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 4         |
| 2.4.1.2    | Conseil synodal – Coordinations – Ministères – Vocations tardives, élargissement des conditions                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4         |
| 2.4.1.3    | Conseil synodal – Coordinations – Ministères – Structure du parcours suffragance - propositant                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5         |
| 2.4.1.4    | Conseil synodal – Coordinations – Ministères – Mutations concernant le personnel enseignant de la FPTR/FUTP et les membres du personnel actifs dans l'administration de l'EPUB, dans le corps pastoral, concernant les desservants, le personnel d'encadrement du travail de jeunesse, les vocations tardives, les propositants et les suffragants (juillet 2024 – juin 2025) | 7         |
| 2.4.2.1    | Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances – Augmentation de l'âge limite de la retraite                                                                                                                                                                                                                                                                    | 8         |
| 2.4.2.2    | Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances – Harmonisation du statut des « diacres à charge spéciale »                                                                                                                                                                                                                                                      | 9         |
| 2.4.2.3    | Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances – Fonds de solidarité                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10        |
| <b>3</b>   | <b>CONSEIL ADMINISTRATIF DU CULTE PROTESTANT ET EVANGELIQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>10</b> |
| 3.1        | CACPE – En général                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10        |
| 3.2        | CACPE – Commissions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10        |
| <b>B.1</b> | <b>ANNEXES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>11</b> |
| 01A        | Assemblée synodale novembre 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 11        |
| 01B        | Rapport Assemblée synodale 17 mai 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 26        |
| 02         | Code de déontologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 30        |
| 03         | Les différentes pistes diacres à charges spéciales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 32        |
| 04         | Rôle pastoral                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35        |
| 05         | Liste des propositions de décision                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 45        |
|            | <b>Notes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>47</b> |

|            |                                                  |           |
|------------|--------------------------------------------------|-----------|
| <b>B.2</b> | <b>RAPPORT FINANCIER</b>                         |           |
|            | Comptes 2024 et budget 2026 – Tableau comparatif | 3         |
|            | Comptes 2024 - Commentaires                      | 6         |
|            | Budget 2026 - Commentaires                       | 13        |
|            | Approbation de l'assemblée synodale 2025         | 18        |
|            | Cotisations des districts – Tableaux chiffrés    | 19        |
|            | <b>Notes</b>                                     | <b>23</b> |

|            |                                                                     |          |
|------------|---------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>B.3</b> | <b>RAPPORT FINANCIER ÉGLISE ET MONDE</b>                            |          |
|            | Notes explicatives au rapport 2024 de la commission Église et Monde | 1        |
|            | Rapport financier 2024 de la commission Église et Monde             | 2        |
|            | Budget 2026 de la commission Église et Monde                        | 3        |
|            | <b>Notes</b>                                                        | <b>4</b> |

# RAPPORT DU CONSEIL SYNODAL

## 1. SUIVI DES ASSEMBLÉES SYNODALES

### 1.1. Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Chaque pasteur(e) supporte une part égale de la charge de travail commune

*Explication :*

*Le texte et la proposition de décision figurant sous cet article ont déjà été publiés dans les documents synodaux de novembre 2023, mais n'ont pas pu être discutés à ce moment-là ni en février 2024. La discussion a été reportée à novembre 2024.*

*En novembre 2024, le Synode a voté sur une motion présentée par le district HONL. Celle-ci n'a certes pas obtenu la majorité requise, mais doit, conformément à nos règlements, être soumise à nouveau à l'Assemblée synodale.*

« En commençant par les pasteurs qui travaillent en équipe et avec un esprit d'équipe dans les paroisses et les autres lieux d'église, le niveau supra-local n'a pas encore été pris en compte. Là aussi, le corps pastoral a du pain sur la planche.

Répartir cette charge de travail de manière égale entre tous les responsables est une question d'équité.

Ce faisant, les paroisses y gagnent également. Le temps consacré par les pasteurs au travail supra-local n'est absolument pas du temps perdu pour les paroisses. Au contraire, même si l'idéal d'une implication directe des paroisses au niveau supra-local par le biais de la tâche supplémentaire de leur pasteur (à partager) n'est pas réalisable partout.

Nombreux sont ceux qui prennent au sérieux la Discipline, exigeant des pasteurs EPUB qu'ils accomplissent 10 % du travail supra-local. Ce n'est pas le cas de tous. Cela doit changer, il faut un corps pastoral collégial et solidaire.

L'idée est d'offrir à chaque pasteur une quantité appropriée de travail supra-local en consultation avec le président de district et le responsable ministères et ce sous forme de choix (par exemple : il y a un choix entre 3 responsabilités, et 1 des 3 doit être endossée, bien sûr le/la pasteur(e) a son mot à dire et il y a une flexibilité pour examiner les desiderata).

Actuellement, le temps de travail qu'un pasteur doit effectuer au niveau supra-local au profit de l'EPUB et/ou du CACPE est fixé à 10 %. Ce chiffre devrait être revu à la hausse et défini différemment. Cela conduit le Conseil synodal à la proposition de décision suivante.

#### **PROPOSITION DE DECISION**

**L'Assemblée synodale 2023 (2025) décide de fixer à deux demi-journées par semaine le temps de travail moyen qu'un.e pasteur.e de l'EPUB doit consacrer à des tâches de niveau supra-locale au service de l'EPUB/CACPE.**

Même s'il n'est pas facile de quantifier cette charge de travail, compte tenu du principe fondamental du maintien de la parité dans les groupes de travail et les commissions EPUB entre les pasteurs et les non-pasteurs, en vue d'une répartition équitable des charges entre nos pasteurs, il convient d'avoir une vue d'ensemble claire des tâches supra-locales dans les contextes EPUB que nous considérons comme nécessaires et de les distinguer entre les postes rémunérés et les postes bénévoles.

Ainsi, il convient de prévoir :

- une liste de tous les groupes de travail et commissions EPUB avec la définition de la limite inférieure (nombre minimum de membres) ;
- une liste des coordinateurs (doivent-ils toujours être deux, est-ce qu'un tour de rôle ne serait pas possible ?) ;
- une liste des autres postes non rémunérés à temps partiel de l'EPUB (Pastores Pastorum, Superviseur, membre de l'OCJB, etc.) ;
- une liste de toutes les commissions CACPE indiquant le nombre minimum de membres EPUB ;
- une liste des aumôneries (bénévoles) du CACPE dans les hôpitaux et les établissements fermés ;
- une liste des aumôneries (rémunérées) du CACPE dans les hôpitaux et les établissements fermés

et de les mettre à l'échelle et de donner une indication sur la charge de travail. »

**Motion HONL 2b (novembre 2024):**

*Concernant les 10% de travail supra-local, le Conseil synodal constate que, même si des pasteurs 'prennent au sérieux la Discipline et s'y conforment, ce n'est pas le cas de tous. Cela doit changer, il faut un corps pastoral collégial et solidaire' Dans la continuité de ce constat du Conseil synodal, nous proposons, non pas de doubler le temps de travail supra-local, mais d'abord de mettre en place des mécanismes pour garantir que cette règle soit effectivement appliquée par tous. Par 'travail supra-local', nous entendons aussi le travail au niveau du district. Une fois ces mécanismes mis en place, nous réévaluerons la situation.*

----

Résultat du vote :          Pour : 28                          Contre : 20                          Abstention : 14

**1.2. Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et différées**  
**– Article 25 de la Discipline**

**Explication :**

*Le texte et la proposition de décision figurant sous cet article ont déjà été publiés dans les documents synodaux de novembre 2023 et, après le report d'un vote prévu, ont également été repris dans ceux de novembre 2024.*

*En novembre 2024, le Synode a voté sur une motion présentée par le district HONL. Celle-ci n'a certes pas obtenu la majorité requise, mais doit, conformément à nos règlements, être soumise à nouveau à l'Assemblée synodale.*

« Le Conseil synodal estime qu'il est temps que l'Assemblée synodale accorde le droit de vote aux pasteurs de rue, et qu'elle le fasse en tant que catégorie distincte. *City-chaplaincy* est en plein essor, la FPTR et les églises bruxelloises sont impliquées dans des projets. En outre, deux pasteurs de rue travaillent actuellement dans le nord du pays (Anvers et Gand) et un diacre à charge spéciale/diacre de rue est actif dans le Borinage.

Le Conseil synodal propose d'inclure jusqu'à nouvel ordre le pastoral de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote en lui accordant une voix commune, à répartir à tour de rôle.

Pour être complet, le Conseil synodal rappelle que l'article 25 décrit clairement que les délégués des ministères spécialisés n'ont pas le droit de vote lorsqu'il s'agit du budget et des comptes de l'Église (document B.2) et que les années où les délégués des ministères spécialisés n'ont pas le droit de vote, ils disposent d'une voix consultative. »

**PROPOSITION DE DECISION**

**Le Synode 2025 décide d'inclure le pastoral de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote et d'accorder à tous les pastorats de rue une voix commune, qui sera distribuée à tour de rôle.**

**Motion HONL 2c (novembre 2024):**

*Le pastoral de rue est bien un ministère spécialisé et sa réalité d'existence sur le terrain relève de la responsabilité du district. Le choix de ce ministère spécialisé fait partie intégrante de la politique d'une assemblée de district. Par conséquent, au même titre que les autres pasteurs du district, le pasteur de rue peut être élu par son assemblée de district et intégrer la délégation du district. Dans notre système presbytéro-synodal, ce n'est pas la fonction qui confère le droit de vote à une assemblée synodale mais bien le fait d'être élu par une assemblée de district. Par conséquent, l'assemblée synodale demande aux assemblées de district de veiller à ce que les pasteurs de rue soient membres effectifs de l'assemblée de district.*

----

Résultat du vote :          Pour : 29                          Contre : 26                          Abstention : 07

### 1.3. Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Relations extérieures : adhésion de l'EPUB à des organisations ecclésiales confessionnelles internationales

#### Explication :

La proposition de décision mentionnée dans cet article a été débattue par l'Assemblée synodale en 2023 et 2024, mais n'a pas été soumise au vote. L'année dernière, la discussion s'est terminée par le retrait de la proposition de décision et de la motion y afférente. Il a été convenu que la question serait réexaminée en 2025.

En tant qu'EPUB, nous sommes membres de plusieurs organisations ecclésiastiques internationales.

Celles-ci peuvent être divisées en deux catégories.

D'une part, il s'agit d'organisations *faïtières* qui regroupent chacune un large éventail d'Églises de différentes confessions. Il s'agit du Conseil œcuménique des Églises, de la Conférence des Églises européennes, de la Conférence des Églises protestantes en Europe, y compris ses divisions régionales, la CEPPE et le Nord-West-Gruppe.

D'autre part, il existe des organisations *confessionnelles* qui regroupent une seule tradition, comme la Communion Mondiale des Églises réformées (WCRC) et le Conseil œcuménique des Églises méthodistes (WMC).

L'EPUB reçoit chaque année des invitations de ces deux catégories à participer à des réunions internationales, des assemblées générales, des travaux de commission, des études et des enquêtes, ainsi que des demandes de paiement de cotisations.

En ce qui concerne la première catégorie d'organisations faïtières, nous concrétisons notre adhésion tant en termes de main-d'œuvre que de moyens financiers. Il en va autrement pour la deuxième catégorie d'organisations confessionnelles, auxquelles nous versons uniquement une cotisation. Nous ne disposons ni des moyens financiers, ni du temps, ni de la main-d'œuvre nécessaires pour participer activement aux réunions et autres activités.

L'EPUB est née en 1978 de la fusion de plusieurs courants confessionnels d'origines diverses et est devenue une Église unifiée. Cela fait maintenant près de 50 ans.

Le Conseil synodal soumet à l'Assemblée synodale, sous la forme d'une proposition de décision, le choix de s'engager résolument en faveur du soutien et de la participation aux organisations faïtières.

#### **PROPOSITION DE DECISION**

**L'Assemblée synodale 2025 décide de résilier l'adhésion à la Communion mondiale des Églises réformées et au Conseil méthodiste mondial avec effet au 31 décembre 2026.**

### 1.4. Assemblée synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 & 2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées – Statut du/de la pasteur.e & code déontologique

En novembre 2023, le Conseil synodal a proposé à l'Assemblée synodale de soumettre un nouveau code déontologique au vote en novembre 2024.

Cette proposition du Conseil synodal n'a toutefois été acceptée qu'au Synode de février 2024, et ce sous une forme amendée qui alourdissait la procédure pour parvenir à un résultat final et la ralentissait donc. Il a en effet été décidé qu'avant de soumettre le nouveau code déontologique au vote du Synode, le Conseil synodal devait le présenter « (1) à un juriste, (2) au groupe de travail Constitution & Discipline et (3) au pasteur délégué par chaque pastoralat de district » afin d'obtenir un avis sur sa faisabilité.

La proposition du nouveau code déontologique figure dans les documents synodaux sous le titre « **Annexe 02** ».

Elle a été soumise à un juriste et au groupe de travail Constitution et Discipline, mais pas « au pasteur/à la pasteure délégué.e par chaque pastorale de district ». Le Conseil synodal ne sait absolument pas comment interpréter cette dernière partie de la décision Synodale, qui est tellement vague qu'elle est jugée inapplicable. En outre, toute proposition de décision, y compris celle relative au code déontologique, doit faire l'objet d'une discussion au sein du Synode et donc à tous les autres niveaux de notre fonctionnement ecclésiastique.

#### **PROPOSITION DE DECISION**

**L'Assemblée synodale 2025 décide d'accepter le nouveau code déontologique et mandate le Conseil synodal pour adapter la Discipline.**

## 2. CONSEIL SYNODAL

### 2.1. Conseil Synodal – Composition

| Fonction          | Nom                                     | Mandat                                                                                                       |
|-------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président         | Pasteur Steven H. Fuite                 | 1er mandat 01.01.2013 à 31.12.2016<br>2e mandat 01.01.2017 à 31.12.2020<br>3e mandat 01.01.2021 à 31.12.2025 |
| Vice-président NL | Pasteur Marcel Pool                     | 1er mandat 01.01.2025 à 31.12.2028                                                                           |
| Vice-président FR | M. Jean-Louis Stilmant                  | 1er mandat 01.01.2023 à 31.12.2026                                                                           |
| Trésorier         | M. Koen Kinsbergen                      | 1er mandat 01.01.2023 à 31.12.2026                                                                           |
| HOcc              | Pasteur Lucien Philippe Barhebwa Mulume | 1er mandat 01.01.2025 à 31.12.2028                                                                           |
| HONL              | Mme Brigitte Alessandrini-Fomine        | 1er mandat 01.01.2025 à 31.12.2028                                                                           |
| Liège             | Dr. Tilman Ruess                        | 1er mandat 01.01.2023 à 31.12.2026                                                                           |
| Brabant FR        | Pasteure Isabelle Detavernier           | 2 <sup>e</sup> mandat 01.01.2025 à 31.12.2025                                                                |
| Les deux Flandres | Mme Chris De Pauw                       | 1er mandat 01.01.2023 à 31.12.2026                                                                           |
| ABL               | Pasteur Jelle Brouwer                   | 1er mandat 01.01.2025 à 31.12.2028                                                                           |

### 2.2. Conseil synodal – Rencontres avec les conseils de district et d'autres organes

Au cours de la période considérée, le Conseil synodal a eu toutes sortes de rencontres et de réunions avec des tiers. Ceci en plus de ses réunions mensuelles, des consultations plénières régulières avec les six conseils de district et des visites sur place à chaque conseil de district. Le Conseil a ainsi reçu les coordinateurs, les responsables ministères, le(s) responsable(s) de la formation, la responsable du service catéchétique francophone et s'est régulièrement concerté avec nos commissions et groupes de travail.

### 2.3. Conseil synodal – Comité de stratégie

Le Comité de stratégie est le nom donné à la concertation régulière entre la branche EPUB du CACPE, c'est-à-dire la concertation entre les responsables des Églises partenaires de l'EPUB et une délégation de quatre membres du Conseil synodal. Il s'agit d'un lieu d'échange et de discussion sur la situation politique au niveau fédéral et régional, ainsi que sur toutes sortes de développements et de questions importantes pour les cultes reconnus dans notre pays. La concertation ne se limite toutefois pas au niveau administratif.

Suite à la décision de l'Assemblée Synodale de novembre 2024 d'accepter comme églises partenaires l'Antwerp International Protestant Church et la Methodist Church Ghana in Belgium, ces deux nouvelles Églises partenaires ont été invitées à participer aux réunions du Comité de stratégie à partir de 2025.

L'Assemblée Synodale du 17 mai 2025 a été l'occasion de la signature solennelle des deux accords de partenariat.

#### 2.4.1.1. Conseil synodal – Coordinations – Ministères – Consécration nationale

Après une consécration nationale à Pâturages (district du Hainaut occidental) en juin 2023, suivie d'une deuxième à Boechout (district d'Anvers-Brabant-Limbourg) en juin 2024, lors d'un culte festif le dimanche 1er juin 2025 dans l'église du Botanique à Bruxelles (district du Brabant francophone), un pasteur venant de l'extérieur de l'EPUB a été présenté, la responsable du service catéchétique francophone a été installée dans ses fonctions et deux personnes ont été consacrées au ministère pastoral.

#### 2.4.1.2. Conseil synodal – Coordination – Ministères – Vocations tardives, élargissement des conditions d'admission

Les personnes qui se sentent appelées tardivement au ministère pastoral peuvent suivre le parcours « vocation tardive ». La procédure est clairement décrite à l'article 4.6/3 de notre Discipline.

Le paragraphe c. stipule : « Cette voie est ouverte à tout membre de l'EPUB âgé de plus de 40 ans ».

Le Conseil synodal estime qu'il est bon cette voie également aux membres d'une Église sœur de premier degré (comme par exemple la PKN, l'EPUDF).

Bien que les deux sections linguistiques de la Commission de Recrutement aient également réfléchi à une éventuelle augmentation de la limite d'âge par crainte d'un abaissement structurel de nos conditions d'admission, le Conseil synodal estime qu'il n'y a aucune nécessité à le faire. Comme l'indique clairement le paragraphe b. de l'article susmentionné de la Discipline, l'admission au parcours de vocation tardive est une faveur exceptionnelle et ne constitue un droit pour personne, même en raison de l'âge.

**PROPOSITION DE DECISION**

L'Assemblée synodale 2025 décide d'ouvrir la voie à la vocation tardive aux membres des Églises sœurs au premier degré et, par conséquent, de modifier l'article 4.6/3c de la Discipline comme suit :

« Cette voie est ouverte à tout membre de l'EPUB ou d'une Église sœur au premier degré, âgé de 40 ans ou plus ».

**2.4.1.3. Conseil synodal – Coordination – Ministères – Structure du parcours suffragance - proposanat**

Les deux sections linguistiques de la Commission Ministères, la CDR et la CVT, ont collaboré afin d'aboutir à une proposition commune pour l'organisation de la trajectoire « suffragance-proposanat ».

L'objectif était de tenir compte du contexte spécifique dans lequel chacune des deux sections linguistiques travaille et de pouvoir rédiger un texte commun.

Le Conseil Synodal remercie toutes les personnes qui y ont contribué, soutient cette proposition et la soumet à l'Assemblée synodale pour discussion et vote.

*Remarques préliminaires*

- Les propositions de la Commission de Recrutement et de la Commissie van Toelating s'appuient sur la diversité des réalités de terrain dans l'EPUB/VPKB et sur celle des profils des candidat·e·s.
- Les commissions rappellent que, dans le parcours d'accès au ministère pastoral, la suffragance est un dispositif particulier envisagé par les commissions en fonction des candidat·e·s. Le proposanat en 2 phases (découverte du ministère pastoral accompagné + proposanat en autonomie) reste le parcours ordinaire vers le ministère pastoral.
- Ces différentes phases (suffragance et proposanat) font l'objet d'une rémunération.
- Elles sont toujours ponctuées par un passage devant la commission ad hoc après rapports des différentes parties prenantes.

*Deux cadres :*

**Nous distinguons 2 cadres pour l'exercice d'une suffragance afin de répondre aux différents besoins constatés sur le terrain :**

- Une paroisse locale
- Un projet accompagné par la faculté (FUTP/FPTR) ou une instance supra-locale.

*Cadre 1 : Paroisse locale*Propositions d'aménagement du parcours

Conditions d'accès :

- L'étudiant·e est en Master 1
- CdR/CvT : avis positif + décision CS.
- La suffragance fait l'objet d'un contrat entre l'étudiant-suffragant, le conseil synodal, la commission CdR/CvT, la FUTP/FPTR, la paroisse locale.

**Phase 1** *Découverte du ministère pastoral* en paroisse, phase préparatoire Durée : 6 mois (éventuellement renouvelable 1 x) Accompagnement par un·e pasteur·e chevronné·e

**Phase 2** *Suffragance* : modalités identiques au dispositif actuel  
Durée : 18 mois (renouvelable pour une période de 2 ½ ans maximum)

**Phase 3** *Proposanat en autonomie*

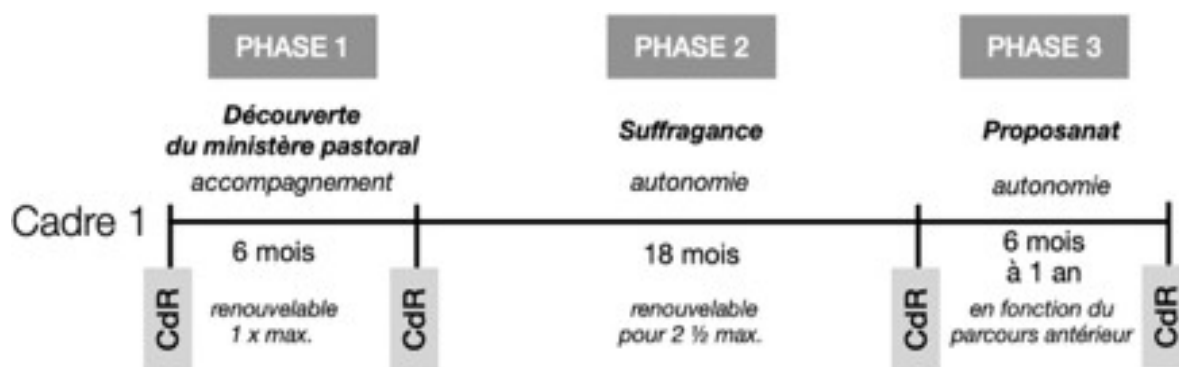
Durée : 6 mois à 1 an en fonction du parcours antérieur du candidat.

Au cours de ce proposanat, 3 modules de formation pourraient être suivis :

*accompagnement pastoral, gestion de conflits, et communication.*

Ces modules seraient délivrés à date fixe dans l'année afin que tous les pro- posant·e·s puissent les suivre.

Le rapport et l'entretien final avec la CdR/CvT comporteraient un retour sur ces formations obligatoires.



**Conclusion** : L'aménagement de ce parcours en 3 phases et l'allongement éventuel de la phase de proposanat permettraient de :

- favoriser une découverte progressive de tous les aspects du ministère /donner des outils de base
- former aux dimensions professionnelles du ministère (aspects qui n'ont pas été apporté dans le parcours académique).

#### Cadre 2 : Projet

##### Propositions d'aménagement du parcours

Le suffragant travaille sur un projet intégré dans le cadre de l'église, accompagné par la Faculté (FUTP/FPTR) ou par une instance supra-locale.

**Phase 1** **Suffragance projet** : modalités identiques au dispositif actuel Durée : 4 ans maximum

**Phase 2** **Découverte du ministère pastoral**

Durée : 6 mois à 1 an en fonction du parcours antérieur du candidat. Découverte du ministère pastoral (immersion en paroisse) Accompagnement par un-e pasteur-e chevronné-e

**Phase 3** **Proposanat** (en autonomie)

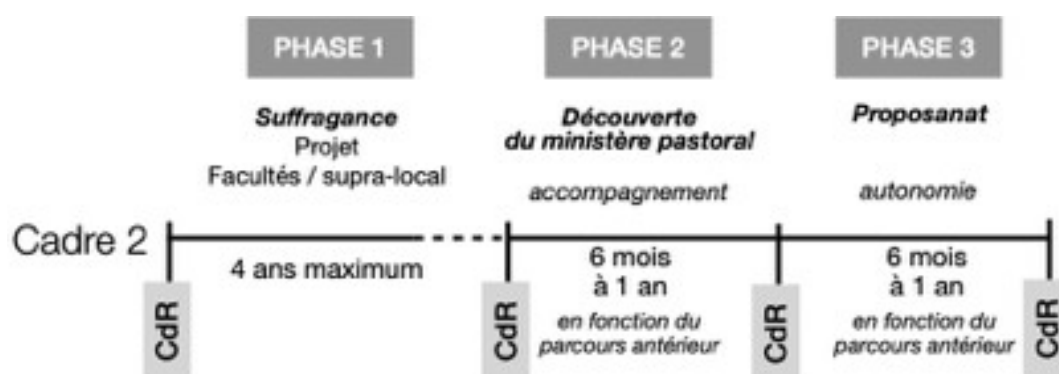
Durée : 6 mois à 1 an en fonction du parcours antérieur du candidat.

Au cours de ce proposanat, 3 modules de formation pourraient être suivis :

*accompagnement pastoral, gestion de conflits, et communication.*

Ces modules seraient délivrés à date fixe dans l'année afin que tous les proposant-e-s puissent les suivre.

Le rapport et l'entretien final avec la CdR/CvT comporteraient un retour sur ces formations obligatoires.



#### PROPOSITION DE DECISION

L'Assemblée synodale 2025 accepte la proposition commune de la Commission de Recrutement et la Commission van Toelating sur l'aménagement des parcours suffragance-proposanat et charge le Conseil du Synode d'adapter la Discipline et le Coutumier en conséquence.

#### 2.4.1.4. Conseil synodal – Coordinations – Ministères –

**Mutations concernant le personnel enseignant de la FPTR/FUTP et les membres du personnel actifs dans l'administration de l'EPUB, dans le corps pastoral, concernant les desservants, le personnel d'encadrement du travail de jeunesse, les vocations tardives, les proposantes et les suffragants (juillet 2024 – juin 2025)**

##### a. Nominations

- M. Nicolas Seger a été nommé professeur de langues bibliques à la FUTP à partir du 30 septembre 2024.

##### b. Consécration et/ou installations de pasteurs

- Depuis 2021, le pasteur Sigfrido Hernandez participe activement à la vie ecclésiale de la paroisse d'Anvers-Nord. Après une longue procédure administrative, il a finalement été nommé officiellement le 31.05.2024.
- Le pasteur Stephen Pitt, diacre avec une mission spéciale à Ransart et a été consacré au ministère pastoral lors du culte national de consécration le dimanche 2 juin 2024, a accepté l'appel de la paroisse EPUB de Mons-Centre.
- Le pasteur Wener Lategan a accepté l'appel de la paroisse EPUB de Denderleeuw. Son culte d'installation a eu lieu le 23 février 2025.
- Le pasteur Marc Rakotoarimanga, ordonné en 2010 à l'Église Protestante Malgache de France, a accepté l'appel de la paroisse de Rongy-Taintignies et y a été nommé le 31 mars 2025. Il a été accueilli lors du culte national de consécration le 1er juin 2025.
- Le 1er juin 2025, Mme Christel Meli Zogning a été installée dans ses fonctions de responsable de la catéchèse francophone. Elle exerce cette fonction supra-locale depuis le 1er février 2023.
- Le proposant Pacôme Konseibo a accepté l'appel de la paroisse EPUB de Courcelles. Le dimanche 1er juin 2025, il a été consacré au ministère pastoral lors du culte national de consécration. Son installation a eu lieu le 29 juin 2025.
- Le proposant Salvatore Manfroid a accepté l'appel de la paroisse EPUB de La Louvière. Le dimanche 1er juin 2025, il a été consacré au ministère pastoral lors du culte national de consécration.
- La pasteure Priscille Djomhoué, pasteure à Gembloux, a accepté l'appel de l'Église protestante de Namur. Son installation est prévue en novembre prochain.

Comme d'habitude, tous les pasteurs nouvellement nommés mais venant hors l'EPUB sont dans une période d'intégration de deux ans. Après une évaluation positive, ils peuvent être installés.

##### c. Proposants/Suffragants

- Mme Henriette Ruiter a débuté sa suffragance II le 31 juillet 2024.
- Le Dr Marc Verlot a débuté sa suffragance II le 31 juillet 2024.
- Fin juin 2025, M. Michel Gazon a terminé la deuxième partie de son proposanat à Marchienne-au-Pont.
- M. Emmanuel Byiringiro, qui a effectué la première partie de son proposanat à Bruxelles-Botanique, a poursuivi la deuxième partie à Clabecq.

##### d. Fin de la mission

- Le 31 janvier 2025, le proposant Bernd Hirschfeldt a pris congé pour relever un nouveau défi à la clinique AZ Sint-Lucas de Bruges.
- Le 28 février 2025, la pasteure Jannica De Preter a pris congé de la paroisse de Bruges pour occuper le poste de pasteure à Zierikzee (Pays-Bas).
- Le 30 avril 2025, le mandat de M. Nicolas Madrid en tant que responsable de la formation francophone a officiellement pris fin.
- Le 30 avril 2025, le mandat de Mme Khaoula El Mounkad en tant que secrétaire du culte protestant et évangélique a officiellement pris fin.
- La directrice du Centre social protestant de Bruxelles CAW, Mme Alexia Byiza, a démissionné de ses fonctions le 31 mars 2025 pour des raisons personnelles.

*e. Départs à la retraite*

- Le pasteur Anastase Nyandwi a servi l'Église pendant 16 ans, dont 7 ans à Ath, et a pris sa retraite le 1er octobre 2024.
- Le pasteur Bruneau Jouselin a servi la paroisse de Bruxelles-Musée pendant près de 10 ans et a pris sa retraite le 31 décembre 2024. La paroisse lui a officiellement fait ses adieux le 22 décembre 2024.
- Le culte d'adieu et d'action de grâce à l'occasion du départ à la retraite de la pasteure de la paroisse de Boechout, Marieke den Hartog, a eu lieu le dimanche 22 juin 2025 à Boechout. Elle a pris sa retraite le 31 décembre 2024.
- Le pasteur américain David McCarthy a servi l'Église protestante internationale de Watermael-Boitsfort pendant 5 ans et a pris sa retraite le 31 mars 2025.
- Le 31 mai 2025, Eric Foggitt a pris sa retraite de la St Andrew's Church of Scotland à Ixelles.

Le Conseil synodal leur souhaite à toutes et à tous une bonne retraite.

*f. Décès*

Au cours de la période couvrant le présent rapport, il y a eu des décès :

- Le décès du pasteur Ludo Van Malcot est survenu le 11 novembre 2024. Il a enseigné la religion protestante de 1967 à 1973. De 1973 à 1980, il a servi la paroisse de Renaix en tant que pasteur. De 1980 à sa retraite, le pasteur Van Malcot a été inspecteur de l'enseignement religieux protestant.
- Le pasteur Freek-Jan Daane nous a quittés le mercredi 26 février 2025 à l'âge de 62 ans. Le pasteur Daane a servi la paroisse de Gand-Brabantdam de 1997 à 2004, puis la paroisse de Horebeke de 2004 à 2009.
- Le pasteur Huib Stolk est décédé le 28 février 2025 à Lelystad. Le pasteur Huib a étudié avec son épouse Erna Lensink à notre faculté de Bruxelles, est devenu professeur de religion à Anvers, puis, en 1986, pasteur de la paroisse EPUB de Hasselt, une fonction qu'il a combinée avec une mission de pasteur évangéliste EPUB. À partir de 1990, il a ensuite servi des paroisses néerlandaises à Roosendaal et Lelystad.
- Le pasteur Willy Abrassart est survenu le 19 juin 2025. Il a desservi les paroisses de Nessonvaux, Farciennes-Marcinelle et de Rixensart. Le pasteur Abrassart a également enseigné la religion protestante tout au long de sa carrière.
- Le pasteur Charles Lejeune est décédé le 25 avril 2025 à Nîmes (France) à l'âge de 88 ans. Le pasteur Charles a desservi les paroisses de Boussu-Bois de 1962 à 1968 et de Liège-Marcellis de 1968 à 1976. Ensuite, il a enseigné la religion protestante de 1975 à 1986. De 1969 jusqu'à 2002, le pasteur Lejeune a également travaillé pour la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles (FUTP). Il a été professeur et doyen pendant plusieurs années.
- Le pasteur Gijsbertus van Hattem est décédé le vendredi 6 décembre 2024 à Anvers. Pasteur Gijsbertus a été pasteur à Rio do Sul (Brésil) et, de 1986 à son décès, pasteur de la paroisse « Heilige Drievuldigheid » (Anvers) de l'Église évangélique luthérienne de Belgique. Il était président de l'Église évangélique luthérienne de Belgique, une Église partenaire de l'EPUB, et secrétaire du Conseil international luthérien (ILC) depuis quelques années déjà.

**2.4.2.1 Conseil synodal – Coordination – Administration et finances – Augmentation de l'âge limite de la retraite**

Les pasteurs qui le souhaitent ont la possibilité de rester en fonction pendant quelques années après avoir atteint l'âge légal de la retraite.

Cette possibilité est toutefois limitée à l'âge de 70 ans par l'article correspondant de la Constitution & Discipline.

*Constitution, Art. 38 - De la retraite*

- 38.1 *Toute personne qui exerce un ministère rémunéré, à quelque titre que ce soit, au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique, prend sa retraite à l'âge prévu par la loi.*
- 38.2 *Si les dispositions ecclésiastiques et légales le permettent, l'instance qui a procédé à sa nomination peut lui permettre de poursuivre son ministère ; toutefois sa mise à la retraite est définitive dès le premier du mois qui suit le 70ème anniversaire.*

*Discipline, Art. 38 - De la retraite*

**38.1** *La retraite s'effectue selon les dispositions légales. Une prolongation du ministère jusqu'à 70 ans n'est possible qu'après l'accord préalable comme stipulé ci-dessous.*

Depuis la dernière modification de ces articles (Assemblée synodale 2014), l'âge légal de la retraite a été relevé de deux ans et passe à 67 ans.

Le Conseil synodal souhaite laisser la possibilité à ceux qui le souhaitent de continuer à travailler jusqu'à cinq ans de plus, comme auparavant. Il propose donc à l'Assemblée synodale de modifier l'article 38.2 de la Constitution et l'article 38.1 de la Discipline en portant l'âge limite de la pension à 72 ans et soumet à l'Assemblée synodale la proposition de décision de modification de la Constitution et de la Discipline ci-dessous.

La modification correspondante est indiquée dans la proposition de décision par :

- la suppression de « 70 »
- l'ajout de « 72 ».

Étant donné que la proposition de relèvement de l'âge limite de la retraite implique une modification de la Constitution et de la Discipline, elle a déjà été envoyée en mai 2025 à l'ensemble de l'EPUB.

**PROPOSITION DE DECISION**

**L'Assemblée synodale 2025 décide de relever l'âge limite de la retraite de 70 à 72 ans et, par conséquent, de modifier comme suit l'article 38.2 de la Constitution et l'article 38.1 de la Discipline :**

***Constitution, Art. 38 - De la retraite***

**38.2** *Si les dispositions ecclésiastiques et légales le permettent, l'instance qui a procédé à sa nomination peut lui permettre de poursuivre son ministère ; toutefois sa mise à la retraite est définitive dès le premier du mois qui suit le ~~70~~ 72ème anniversaire.*

***Discipline, Art. 38 - De la retraite***

**38.1** *La retraite s'effectue selon les dispositions légales. Une prolongation du ministère jusqu'à ~~70~~ 72 ans n'est possible qu'après l'accord préalable comme stipulé ci-dessous.*

Elle charge le Conseil synodal d'adapter également cette augmentation de l'âge limite dans tous les articles qui en découlent (4.6.4c, 10.5b, 38.3.3 et 38.3.4) de la Discipline.

**2.4.2.2. Conseil synodal – Coordination – Administration et finances –****Harmonisation du statut des « diacres à charge spéciale »**

Le statut de « diacre à charge spéciale » a été voté par l'Assemblée synodale de 2004. Comme prévu à l'époque, une évaluation a eu lieu en 2014, après 10 ans, mais sans qu'il y ait de vote.

Aujourd'hui, plus de 10 ans se sont écoulés, dans une Église en constante évolution, où beaucoup de choses ont changé, comme l'acceptation du statut de pionnier.

Être Église, c'est une recherche permanente de moyens adéquats pour présenter l'Évangile libérateur. Se mettre d'accord là-dessus en tant que Synode et consigner ces accords par écrit est un processus qui prend toujours un peu de temps. C'est aussi un processus qui n'est jamais achevé et toujours provisoire. Ainsi, il y a actuellement de nouveaux développements concernant la suffragance.

Nous sommes en mouvement et c'est une bonne chose.

Il est tout aussi bon d'essayer de temps en temps de clarifier certaines choses dans nos règlements ecclésiastiques. C'est pourquoi nous soumettons à l'Assemblée synodale l'**Annexe 03**, qui répertorie les différentes formes de « diacres à charge spéciale », avec une description de leur statut, de leur fonction et des exigences en matière de formation.

Des choix importants s'imposent notamment en matière d'exigences de formation.

En ce qui concerne le pourvoi des postes rémunérés (de pasteur) qui nous ont été attribués, nous sommes confrontés depuis longtemps à une grave pénurie de personnel. Il est bien sûr tentant d'assouplir les exigences de formation. Mais nous devons en même temps veiller à ne pas compromettre la qualité.

Il appartient à l'Assemblée synodale de faire des choix dans les domaines marqués en surbrillance dans le document. Le Conseil synodal espère que nous parviendrons à faire ces choix ensemble lors des débats et que l'annexe ainsi précisée pourra ensuite être acceptée dans son ensemble. À cette fin, la proposition de décision ci-dessous est soumise à l'Assemblée synodale.

#### **PROPOSITION DE DECISION**

**L'Assemblée synodale 2025 décide d'accepter le document « Pistes diacres à charges spéciales » et mandate le Conseil synodal d'adapter la Discipline.**

#### **2.4.2.3. Conseil synodal - Coordinations – Administration et finances – Fonds de solidarité**

Plusieurs paroisses qui ont pu compter pendant de nombreuses années sur un soutien financier substantiel de la part des pouvoirs publics ont vu ce soutien considérablement réduit au cours de l'année écoulée.

Cela se produit en particulier dans deux districts où ces interventions financières ont toujours été substantielles, ce qui entraîne une incertitude quant au niveau de cette contribution financière dans les plans pluriannuels ultérieurs.

Il ne serait pas juste de laisser seules les églises locales affectées qui restent fidèlement engagées à payer leur part des cibles. Le trésorier national propose la création d'un fonds de solidarité au-delà des frontières des districts, auquel le trésor central transfèrera un montant de départ de 40 000 euros à partir de ses réserves. Il est prévu que les paroisses qui, pour une raison ou une autre, peuvent apporter des fonds supplémentaires, les transfèrent à ce fonds. Chaque année, le trésorier national donnera des explications sur ce fonds.

Entre-temps, les districts doivent élaborer un plan stratégique pour s'attaquer à ce problème dans les années à venir.

Dans un souci de transparence envers les différentes autorités civiles, la cible est divisée en deux catégories distinctes, qui distinguent les coûts liés à l'organisation interne de notre fonctionnement ecclésiastique de ceux liés aux activités externes par lesquelles nous soutenons des tiers.

### **3. CONSEIL ADMINISTRATIF DU CULTE PROTESTANT ET ÉVANGÉLIQUE**

#### **3.1. CACPE – En général**

Les relations entre le Synode fédéral (SF) et l'EPUB sont bonnes. Les deux coprésidents collaborent de manière constructive tant au sein du Conseil central qu'à l'extérieur. Cela reste nécessaire. Il en va de même pour les consultations régulières entre tous les chefs des cultes reconnus. Comme les années précédentes, la période sous revue a été marquée, contrairement à la société belge dans son ensemble, par une tendance dans les milieux politiques à problématiser la religion, qu'elle soit institutionnalisée ou non. Il est donc d'autant plus important que les deux coprésidents continuent à entretenir toutes sortes de contacts avec les différents services administratifs et soient présents autant que possible dans les cabinets ministériels tant du gouvernement fédéral que des gouvernements régionaux.

#### **3.2. CACPE – Commissions**

Comme à l'accoutumée, les commissions CACPE ont été reçues à tour de rôle pour un entretien avec l'ensemble du Conseil central. Nous leur sommes reconnaissants pour le travail considérable qu'elles accomplissent, ici aussi dans un climat de bonne entente entre les deux branches.

Certaines commissions CACPE sont en sous-effectif depuis un certain temps, notamment du côté néerlandophone. Au cours de la période sous revue, la question de la réduction du nombre de membres requis pour les commissions CACPE a été soulevée. Actuellement, une commission CACPE est au complet lorsqu'elle compte huit membres, dont quatre de chaque branche (SF et EPUB). Lors de la réunion du Conseil central de septembre 2025, le Conseil synodal proposera de modifier le règlement intérieur en introduisant la règle selon laquelle chaque commission CACPE doit compter au moins six membres, dont trois de chaque branche (SF et EPUB).

#### **PROPOSITION DE DÉCISION**

**L'Assemblée synodale 2025 prend acte du document ci-dessus et remercie le Conseil synodal pour le travail accompli.**

## Église Protestante Unie de Belgique ~ Assemblée Synodale

Samedi 16 – Dimanche 17 novembre 2024

Protestantse Kerk Brussel

Nouveau Marché aux Grains 8 ~ 1000 Bruxelles

**Dimanche 16 novembre 08.30 :** *Accueil.*

09.00 **Ouverture de l'Assemblée Synodale**

1. Le modérateur le Pasteur Edwin Delen souhaite la bienvenue et introduit la réunion du samedi.  
Confession de foi lue dans nos 3 langues nationales.

« L'Eglise Protestante Unie de Belgique a pour mission de glorifier Dieu et de confesser Son chef Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur du monde car Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné Son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas mais qu'il ait la vie éternelle.

Dans la communion de l'Eglise universelle, elle se reconnaît héritière de celles et ceux qui ont confessé leur foi dans le Symbole des apôtres, le Symbole de Nicée Constantinople, le Symbole d'Athanase, la Confession d'Augsbourg, la Confessio Belgica, le Catéchisme de Heidelberg, les 25 articles de religion.

Elle se place sous l'autorité des Saintes Ecritures qu'elle reçoit par le Saint-Esprit comme Parole de Dieu, règle suprême de sa foi et de sa vie.

L'Eglise reconnaît l'importance de la Déclaration Théologique de Barmen, la Concorde de Lauenburg et la Confession de Belard pour confesser la foi dans le temps présent. »

2. Moment liturgique mené par la Pasteure Françoise Nimal.

**Chant d'entrée :** Psaume 134.

**Lecture biblique** Hébreux 11 : 1-3 ; 8-13.

**Courte méditation :** Notre statut est précaire, il dénonce nos faiblesses, l'accent est mis sur l'écart entre nos capacités et nos désirs de grandeur. Nous ne sommes que de passage sur cette terre, puis c'est la mort et une promesse, celle qui nous lie à nos prédécesseurs en la foi, aux Patriarches. A l'instar d'Abraham : ce qui nous met en chemin, c'est la foi, parole fondatrice de Dieu. La foi n'est pas une adhésion à un réseau, mais la confiance en Celui qui a donné forme au chaos, qui nous donne la capacité d'attendre ce qu'Il nous a promis, même si cette attente se vit parfois dans l'inconfort, comme pour Abraham et Sarah. Le plus grand danger est de ne pas avoir de vision commune, rivée dans la foi.

Abraham attend, il attend la ville du Bâtitteur. Ce n'est pas nous qui bâtissons, c'est Dieu. Aussi, la foi doit s'incarner en nous, elle est l'attente de cette action extérieure et transcendante. La foi nous donne d'espérer en l'avenir promis, obstinément.

Nous chantons le **Psaume 8** et sommes conduits dans la **prière**.

**Commémoration** de ceux qui sont décédés depuis la dernière Assemblée Synodale : George Vanpoecke ; Marc Lenders, Stéphane Steffek

09.25 : **Séance.**

3. Appel nominal / accueil des invités :
  - a. Le pasteur Aimé Musey, nouveau secrétaire général de l'Union Baptiste de Belgique, (succédant au Pasteur Samuel Verhaeghe). Présents ce samedi matin
  - b. Les Majors Ariane et Jean Oleknovitch, officiers responsables de l'Armée du Salut, sont aussi attendus ce samedi.

4. Organisation de l'Assemblée Synodale :

- a. Nomination des scrutateurs : Joëlle Maystadt, ☐ ;
- b. Nomination des interprètes : Isabelle Ackermans (les16 et 17-11) et Patrick Janssen (le 16-11) ; Anthony Vandamme (le 17-11).
- c. Nomination du secrétariat : ABL Gert-Jan Kroon ; HOcc Benoît Ivors ; HONL Nadine Janssens ; OWL Arjan Knop.
- d. Nomination de la Commission d'Avis : D. Moulinasse, S. Manfroid, ☐.

5. Fixation de l'ordre du Jour :

- a. Le point 17 ne sera pas discuté pour cause de maladie de longue durée du responsable de communication.

6. Adoption des quatre procès-verbaux précédents,

- i. 13 mai 2023 : pour : 60 votants
- ii. 18 novembre 2023 : pour : 59 votants
- iii. 24 février 2024 : pour : 60 votants
- iv. 25 mai 2024 pour : 60 votants

7. Allocution du Président du Conseil Synodal Steven Fuite.

Le Président Steven Fuite rappelle que cette Assemblée Synodale est la dernière à laquelle il prend la parole en tant que président. Pour l'élection du 17 mai 2025, les candidatures sont acceptées jusqu'au 17 janvier 2025. Il sera question de choisir un thème de travail. Le Président se réjouit de la bonne entente au niveau du CACPE, de l'EPUB, ainsi qu'avec les représentants des autres cultes. Il salue un travail certain même s'il est opéré dans l'ombre mais dont l'absence serait vite remarquée !

Rien n'est acquis pour l'église protestante au niveau gouvernemental. Les droits et privilèges des cultes reconnus sont grignotés par les banques, les assurances. La vie de l'EPUB n'est pas facilitée. Avant la fin de cette année, chaque ministre du culte devra présenter un certificat de bonne vie et mœurs modèle II (casier judiciaire vierge en ce qui concerne les mineurs) faute de quoi, il sera démis de ses fonctions. Cela semble évident et c'est même la moindre des choses qui devrait être demandée à toute personne qui prend des responsabilités au sein de l'EPUB dicit le Président.

Il y a une pénurie énorme de pasteurs et il est impressionnant de voir le nombre de bénévoles qui prêtent main forte, c'est émouvant.

Question interne à l'EPUB : Si le Président est fier de l'engagement et de la persévérance des bénévoles et de la plupart dans le corps pastoral, il demeure toutefois des opportunités non exploitées. Lesquelles tâches : -qui fait quoi, - hébergement, -salaires, -travail local, -/supra local. Relevons ensemble ce défi.

Regardons vers le haut, que « les oiseaux de mauvais augure ne fassent pas de nid dans les cheveux » ! Ne jouons pas à la grande église que nous ne sommes plus. Soyons joyeux et plein d'espoir, ensemble, nous pouvons faire humblement ce que le Seigneur nous demande. Nous avons reçu une histoire merveilleuse, un évangile, une grâce. Non une histoire de succès, mais de connexion. Changeons nos regards, hébergeons spirituellement les personnes. Soyons différents au sein de la société qui est nôtre.

8. Présentation des documents synodaux par le modérateur

Le modérateur remercie le bureau du président pour la présentation claire des documents synodaux. On a reçu une dizaine de motions et d'amendements, ce qui montre que les districts ont discuté profondément les propositions.

9. Débats sur le rapport du Conseil Synodal

1.A L'Assemblée synodale décide d'accepter la Wesley Methodist Church of Ghana in Belgium comme Église partenaire de l'EPUB.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 1 61 votants.

La proposition est acceptée.

1.B L'Assemblée synodale décide d'accepter l'Antwerp International Protestant Church (AIPC) comme Église partenaire de l'EPUB.

*Après demande d'explication par Madame la Pasteure Marieke Den Hartog qui redoutait une certaine concurrence à l'EPUB par l'AIPC, Monsieur le Président Steven Fuite mentionne l'autonomie de cette communauté, l'EPUB n'y interfère pas même si celle-là est sous l'égide de l'EPUB.*

Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0 62 votants.

La proposition est acceptée.

*Avant d'aborder le point des cumuls et d'examiner les motions à ce propos, le trésorier Monsieur Koen Kinsbergen, élucide la question par son discours richement documenté de tableaux. Il fait en outre la projection de la situation, démontrant par la même occasion, l'excellence de son travail qui reçoit applaudissements de tous.*

2.A L'Assemblée synodale encourage toutes les Assemblées de district à former des pôles de paroisses coopérantes, dans lesquelles les pasteurs mutualisent leurs services respectifs, sous la direction de leurs conseils de district respectifs et de la consultation des assemblées d'églises concernées.

*La motion du district Flandres orientale/occidentale regroupe les points 2.A et 2.B. C'est logique qu'ils soient discutés en premier lieu.*

*Monsieur le Pasteur Bernard-Zoltan Schümmer souhaite traiter ces points 2a et 2b séparément d'abord pour ensuite voir la pertinence de traiter ensemble les 2 propositions ayant entendu la proposition du district Flandres orientale / occidentale.*

*Madame Thamar Blokland (Brasschaat) marque son accord de scinder les propositions de décision 2.A et 2.B*

*Le district HONL est d'accord avec l'amendement de district Brabant francophone qui inclut de fait la motion de ce premier. Cela concerne la liberté d'action au sein des districts d'agir au mieux de chaque situation pour pallier le manque de pasteur, et donc, le problème des paroisses vacantes.*

*Monsieur le Président Steven Fuite précise que tout est décidé au niveau du district, rien n'est imposé par les instances supérieures. Tout est choisi par les districts.*

*Monsieur le Pasteur Bernard-Zoltan Schümmer marque son souhait  
~de conserver un fonctionnement différencié et souple, flexible au sein de chaque district  
~de disposer d'assez de temps pour trouver des solutions adaptées.*

*Il précise encore que le cumul doit coïncider avec un authentique travail sur le terrain : l'augmentation financière doit se traduire en travail effectif.*

*Amendement de B F avec motion HONL amendée. Le district HONL accepte l'amendement du Brabant francophone.*

*Les districts peuvent-ils disposer eux-mêmes de la moitié des postes de pasteur vacants ? Est-ce possible matériellement ? S'ils le peuvent, alors tout le système s'écroule à cause du cumul : il faudrait sinon trouver ailleurs environ 250 000€ pour le budget. Cela signifie également que le budget sera rejeté.*

*Diverses questions sont soulevées et remarques discutées : (Discussion de terminologie sur les termes consultation / concertation et approbation / aval ; remise du champ sémantique d'équerre par Madame la Pasteure Isabelle Detavernier). L'aval ne va pas sans concertation. Il est possible, quitte à allonger la proposition, d'aménager le texte pour être plus explicite ; l'idée n'est pas pour rebousculer ce qui a été voté en février mais est une proposition pour envisager la possibilité de nouvelles méthodes selon les besoins et la discrétion de chaque district, en concertation avec le Conseil synodal. Comment aussi « se répartir » les sièges vacants par district : Allons-nous nous entre-dévorer, nous battre, premier arrivé premier servi ? ? Toute discussion conduisant à une innovation dynamique peut-elle utiliser un poste vacant ? Oui, mais tout en sachant qu'il reste 3 postes des 26 postes vacants, ceux déjà attribués (23) ne*

*sont plus à négocier. Néanmoins, d'ici peu, il y aura encore 6 à 8 nouveaux postes à pourvoir. Soyons attentifs : Il y a lieu de laisser des places vacantes dans l'espoir de pouvoir accueillir les futurs prédicateurs afin qu'ils puissent y effectuer leur stage.*

*Monsieur le Président St. Fuite déclare que nous travaillons tous dans un système qui n'est pas idéal. Nous voulons que le cumul corresponde le plus possible à l'investissement en travail sur le terrain. Nous avons voté concernant le cumul : tout le monde a le même salaire. Je propose que dans des jours proches, vers le printemps, les présidents de districts se rencontrent et discutent ensemble des besoins et spécificités de leur district pour imaginer, proposer, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer la situation de l'EPUB, nous avons 6 districts qui vivent et travaillent sur des terrains très différents, c'est ça l'EPUB. Quant à une liste des attributions de cumuls déjà accordé, on pourrait en discuter lors de cette future réunion.*

*Monsieur le Pasteur Emmanuel Coulon souligne que de ces discussions, il ressort 2 idées principales : des soucis administratifs auxquels il a été répondu du mieux possible d'une part, et d'autre part, l'importance de stimuler le travail dans les paroisses en difficulté. Quiconque aime l'église, la souhaite. Tâchons d'utiliser cette opportunité, on ne travaille pas les uns contre les autres, mais dans l'intérêt de l'Eglise ;*

*Monsieur le Pasteur Edwin Delen : l'égalisation des salaires n'est pas la même chose qu'un cumul. Quelqu'un qui fait plus de travail reçoit un cumul, comme un pasteur qui sert deux paroisses.*

*Monsieur le Président Steven Fuite : tous les pasteurs ont le même salaire. Accorder un cumul à un pasteur qui s'occupe d'une deuxième paroisse ne peut pas se faire comme ça. Si l'on veut cela, il faut vraiment mettre tout sur la table à partir du travail et se mettre d'accord sur la manière dont tout le travail sera rémunéré. Nous ne pouvons pas simplement décider qu'il y aura de l'argent supplémentaire pour les personnes effectuant certaines tâches.*

La proposition de décision 2.A amendée est proposé au vote serait comme suit :

2.A amendé : Afin de permettre la mise en œuvre rapide de ces initiatives, chaque Conseil de District, après concertation et avec l'aval du Conseil synodal, aura la liberté d'allouer les postes vacants non encore attribués.

*La dernière phrase est contestée : (Le Conseil de District veillera à faire coïncider le cumul financier avec un authentique travail sur le terrain). Il s'agit d'une équité salariale dans le cas d'un pasteur qui est pasteur à part entière d'une église marraine et pasteur à part entière d'une église filleule. C'est l'idée de « l'authentique travail sur le terrain ». Ce n'est ici que justice salariale. Il est proposé, pour permettre de voter déjà maintenant le texte que nous pourrions reprendre ensuite en mai prochain, d'ôter simplement cette dernière phrase pour laisser ultérieurement toute ouverture possible à l'idée de cette proposition.*

Pour : 58      Contre : 1      Abstention : 2      62 votants.

Amendement sans la dernière phrase voté.

Proposition de décision amendée 2.A

Pour : 59      Contre : 2      Abstention : 1      62 votants

Première proposition Décision 2B : motion HONL :

*Le Pasteur B-Z. Schümmer : explication de la motion.*

*Madame la pasteure Eefje Van der Linden : de toute façon, tout le monde fait 10% en supplément. Nous devrions d'abord travailler sur une vue d'ensemble de ce qui doit être fait : nous n'avons pas besoin de remplir chaque poste pour garder les choses en ordre.*

*Monsieur le Pasteur Brauwer : La motion de HONL doit-elle prendre la place de la décision ou la suivre ? Il est préférable de faire le point sur les besoins et les engagements des personnes afin de se renforcer mutuellement. En fin de compte, nous devons mettre nos épaules à la roue ensemble.*

*Monsieur le Pasteur B-Z. Schümmer : oui, la motion remplace la décision de la proposition.*

Il s'agit donc d'un amendement.

*Quel mécanisme envisager ? Que tous les pasteurs fassent 10% de travail supra-local, ce n'est pas une réalité, beaucoup font largement plus, d'autres, hélas, bien moins. Il importe de miser sur la solidarité. Il y a déjà la possibilité d'une cartographie, mais nous ne cherchons pas à mettre des chiffres. Les gens doivent être responsabilisés. L'idée est plus une stimulation de chacun. Deux demi-journées permettent aux pasteurs de s'adresser plus facilement au Conseil de l'église. Il y a un cahier de charge qui peut servir de guide pour permettre aux pasteurs de vaquer à de telles activités.*

*Monsieur Koen Kinsbergen : Il y a bien un système qui peut stimuler les pasteurs qui se placent en dehors du système, ils peuvent subir des pressions : offrir ou ne pas offrir de service, autres méthodes...*

*Monsieur le Pasteur Florian Gonzalez : Importance de renforcer l'application de la décision. Nous sommes favorables à renforcer par des mécanismes au passage à 20 %. Importance de renforcer par des mécanismes.*

*Monsieur Koen Kinsbergen : Le travail n'est souvent pas si lourd : petites églises. Il y a peut-être plus de mouvements, mais la fréquentation des églises a reculé : ce n'est pas plus lourd. Nous devons adapter notre organisation à cette situation.*

*Monsieur le Pasteur Gert-Jan Kroon : si vous avez deux paroisses : devez-vous toujours faire 20 pour cent ?*

*Monsieur le Président Steven Fuite : 20% permet au pasteur de poursuivre ses propres intérêts. Si nous votons cela, cela en dit long sur notre position collective en tant qu'Église. C'est une question de principe.*

*Monsieur le Pasteur Jelle Brauwer : les services de conseil sont supra-locaux. Les autres paroisses le sont aussi.*

Motion HONL 2B:

Concernant les 10% de travail supra-local, le Conseil synodal constate que, même si des pasteurs 'prennent au sérieux la Discipline et s'y conforment, ce n'est pas le cas de tous. Cela doit changer, il faut un corps pastoral collégial et solidaire'

Dans la continuité de ce constat du Conseil synodal, nous proposons, non pas de doubler le temps de travail supra-local, mais d'abord de mettre en place des mécanismes pour garantir que cette règle soit effectivement appliquée par tous. Par 'travail supra-local', nous entendons aussi le travail au niveau du district. Une fois ces mécanismes mis en place, nous réévaluerons la situation.

P. : 28                      C : 20                      A : 14.

Motion reportée au synode prochain.

Pause

## 10. Suite des débats sur le rapport du Conseil Synodal

2.C L'Assemblée synodale décide d'inclure le pastoral de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote et d'accorder à tous les pastorats de rue une voix commune, qui sera distribuée à tour de rôle.

*Monsieur le Pasteur Mc Carty demande de changer la dénomination « pasteur de rue » en « pasteur de ville ».*

Amendement FD 3 :12 du district de Liège lors de l'Assemblée synodale du 24/02/2024. N'avait pas obtenu les 2/3 des voix mais la moitié, donc revoté aujourd'hui.

L'Assemblée synodale 2024 décide

1. D'intégrer la notion de pasteur de rue, pasteur de ville, à celle de pionnier dans le cadre d'un statut de diacre à charge spéciale à redéfinir ou à affiner en conséquence.
2. D'ajouter dans la Discipline l'article 25 e donnant une voix aux pionniers sous la formulation « les pionniers : 1 », Néerlandophones et Francophones en alternance.
3. De charger le Conseil synodal d'élaborer pour la prochaine Assemblée synodale un cadre de fonctionnement décrivant cette représentation si possible via un groupe de travail représentatif de toutes les sortes de pionniers et qui aura pour mission d'élaborer un rapport annuel reprenant tout ce qui se vit ainsi que de partager les suggestions ou interpellations qu'ils perçoivent comme utiles pour la bonne marche de l'Eglise tout entière. Ce groupe sera tant que faire se peut, au service de l'Eglise pour accompagner, encourager, partager ces expériences avec les districts, groupes de paroisses ou les paroisses désireuses de tenter quelque chose pour être promu dans la démarche de l'Eglise contemporaine.

HONL Motion 2C

Le pastoral de rue est bien un ministère spécialisé et sa réalité d'existence sur le terrain relève de la responsabilité du district. Le choix de ce ministère spécialisé fait partie intégrante de la politique d'une assemblée de district. Par conséquent, au même titre que les autres pasteurs du district, le pasteur de rue peut être élu par son assemblée de district et intégrer la délégation du district. Dans notre système presbytéro-synodal, ce n'est pas la fonction qui confère le droit de vote à une assemblée synodale mais bien le fait d'être élu par une assemblée de district. Par conséquent, l'assemblée synodale demande aux assemblées de district de veiller à ce que les pasteurs de rue soient membres effectifs de l'assemblée de district.

*Liège retire son amendement et rejoint la motion de HONL ;*

*Discussions à propos de la particularité de la fonction de diacre à charge spéciale, balancement entre évidence d'intégration et difficulté de loyauté d'être en même temps délégué de l'Assemblée synodale et représentant des pasteurs de ville. Ces derniers ont chacun aussi des terrains très divers. Nonobstant quoi, tous les pasteurs ont aussi des réalités bien différentes les uns des autres, ils sont aussi quant à eux, certains plus, d'autres moins, pasteurs de ville, aumôniers, ... mais tous ont même vocation, il y a malgré ces différences, une unité dans le ministère et le travail fourni. En même temps, cela remet-il en doute tous les ministères particuliers ?*

Vote pour HONL Motion 2 C

P. : 29                      C. : 26                      A. : 7

Motion reportée au prochain synode.

Proposition de décision 2.C du Conseil synodal

P. : 33                      C. : 27                      A. : 2

Motion reportée au prochain synode.

2.D L'Assemblée synodale refuse de quitter ces 3 organes et charge le Conseil synodal de veiller à ce que notre Église soit représentée aux assemblées de ces instances ou reste en contact avec elles.

*Le district HONL se rallie à la proposition 2.E présentée par le district du Brabant francophone et retire sa motion. La motion 2.D du district HONL ne doit donc pas être votée, c'est une information.*

2.E

*Monsieur le Pasteur Florian Gonzalez fait remarquer que des 6 points mentionnés dans le document synodal, le point 2 avait été retiré lors de la dernière Assemblée synodale, tel qu'écrit dans le PV de cette Assemblée. Il y a donc 5 points et non plus 6.*

- 1) L'assemblée synodale décide de maintenir l'adhésion à la CMER et au CMEM ;
- 2) **D'annuler notre adhésion à l'UMC à partir du 31 décembre 2024 ;**
- 3) De demander au Conseil synodal de rédiger un document rassemblant l'ensemble des affiliations et des délégations de l'EPUB avec une brève présentation de chacune d'entre elles ;
- 4) D'inviter les Eglises locales à chercher en leur sein, sur la base de ce document, des personnes ressources et à envoyer les noms de ces personnes au Conseil synodal ;
- 5) De demander au Conseil synodal de veiller à ce que la diversité théologique de l'EPUB puisse être représentée, dans la mesure du possible, lorsqu'une délégation est composée de plusieurs membres ;
- 6) De demander aux personnes envoyées dans l'une ou l'autre conférence ou représentation de s'engager, outre le rapport qu'elles doivent remettre au Conseil synodal, à partager leur expérience dans le cadre de leur église locale et celui de l'Assemblée de District

*2.E Le Conseil synodal retire sa proposition de décision afin d'accorder davantage de temps pour rendre celle-ci plus claire. Le district Brabant francophone retire donc sa motion. Le tout -point 2.D et point 2.E- seront donc à rediscuter l'an prochain.*

REPAS

## 11. Suite des débats sur le rapport du Conseil Synodal

### 2.6.3.1

Dans la section Eglise et monde, il est à mentionner que la Commission a interpellé le Conseil Synodal par courrier. Il s'agit d'une lettre lue en séance dont voici la teneur :

Monsieur le Président du conseil synodal, Cher Steven, Réunis en commission ce vendredi 18 octobre nous avons discuté du point 2.6.3.1 du rapport du conseil synodal pour l'assemblée synodale du 16-17 novembre 2024. Ce paragraphe ne reflète pas la réalité derrière l'accord de collaboration (et non coopération) conclu entre UNIPROBEL (et non EPUB) et Solidarité Protestante. Cet accord a été conclu suite à la décision du conseil synodal de réduire le budget de la CE&M et de financer la moitié du budget restant (40.000€) par des dons que les pasteurs feraient spontanément à Solidarité Protestante sur l'augmentation salariale dont ils bénéficieraient tout en bénéficiant d'une attestation fiscale. Le but étant de soulager le budget de l'EPUB ! Les projets qui seront implémentés avec la collaboration de SP seront choisis et suivis par la CE&M et répondront aux exigences de gestion de SP. Il ne s'agit en aucun cas « de servir les projets d'aide et de développement de manière plus vigoureuse et coordonnée » !! Nous demandons donc qu'une correction soit apportée au rapport du conseil synodal. Merci pour ton attention,

Fraternellement,

Eric Jehin,

Coordinateur francophone.

Arjan Knop,

Coordinateur néerlandophone.

La correction proposée a été acceptée lors de l'Assemblée Synodale.

#### 2.6.4 Conseil synodal : Coordinations / Administration & finances

##### 2.6.4.3 Art 10.5 Complément de pension des pasteurs.

L'Assemblée synodale décide de supprimer le droit conditionnel des pasteures et pasteurs retraité(e)s, tel que le décrit à l'article 10.5 de notre Discipline concernant la pension complémentaire de l'EPUB. Elle charge le Conseil synodal de prendre les dispositions transitoires qui s'imposent et de veiller à ce que l'Eglise remplisse tous ses engagements et obligations.

*Le Conseil synodal désire retirer cette proposition de décision qui n'est pas dans l'esprit de la loi. Mais l'existence d'une motion du district HONL empêche de la retirer :*

HONL motion 3 :

Nous attirons l'attention sur le fait que le mécanisme des 150% n'est qu'une disposition transitoire, telle que votée à l'Assemblée de 2023. Tant que le Conseil synodal ne présente pas et ne fait pas approuver un plan alternatif en Assemblée synodale, il serait hasardeux de modifier la Discipline sur ce point.

*Le District HONL retire sa motion.*

Le Conseil synodal retire la proposition de décision. 3

Proposition de décision 4. B1

L'Assemblée synodale prend acte du document susmentionné et remercie le Conseil synodal pour le travail accompli

Pour : 53      contre : 0      abstention : 9.

La proposition est votée

#### 12. Élections :

Tous les candidats sont élus.

#### 13. Coordination Église et Monde.

CEM lance des appels d'urgence pour des projets diaconaux et organise le « dimanche diaconal ». Parmi les projets :

- Renforcer l'Église au Rwanda ;
- Avoir des lieux de culte sains ;
- Assurer la formation des pasteurs ;
- Accueillir des visiteurs au Rwanda ;
- ... et en partager le compte-rendu avec l'Assemblée synodale ;

Beaucoup d'églises (200) doivent fermer leurs portes car les exigences en matière sanitaire et de sécurité incendie sont outrancières. Ceci entraîne plus d'offrandes ni de salaire pour les pasteurs. Aller à l'église est aussi un événement social, des démarches ont donc été entreprises en fin d'envisager la réouverture de certaines après remises en état avec exigences revues à du réalisable et nécessaire. Un sérieux problème aussi sont les inondations dévastatrices, de l'aide est fournie aux sinistrés.

Huit étudiants en théologie sont aussi aidés chaque année par une subvention à leurs besoins. Ainsi le font aussi d'autres partenaires en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.  
Partout il s'avère difficile de collecter des fonds.  
Un petit budget est aussi à disposition de qui veut visiter le Rwanda.  
Merci au Pasteur Arjan Knop de nous avoir partagé un superbe power point illustrant au mieux la situation.

#### 14. Les finances.

##### Motion HONL B.2

En 2022, le déficit causé par les cotisations non honorées des districts s'élevait à 11 618€. Ce trou budgétaire déjà préoccupant, a plus que triplé en 2023, atteignant alors 38 094€.

Il est impératif que chaque district s'engage à mettre en place, dès que possible, des mécanismes efficaces pour s'assurer du versement complet des cotisations dues.

Lors de l'Assemblée synodale 2025, chaque district n'ayant pas respecté ses engagements financiers sera appelé à expliquer la raison de ce manquement.

Par ailleurs, compte tenu de l'important dépassement des dépenses par rapport au budget 2023, l'Assemblée synodale appelle le Conseil synodal à instaurer un contrôle rigoureux des dépenses afin de respecter les lignes budgétaires votées.

C'est une recommandation

Pour : 45          Contre : 3          Abstention : 12

La recommandation est acceptée.

Hommage et félicitations à Monsieur Koen Kinsbergen pour son travail méticuleux et ses explications claires et réponses précises. Bravo pour ce travail lourd et ingrat.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à notre instruction de vérificateurs aux comptes, nous avons l'honneur de vous remettre le rapport de vérification aux comptes de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le compte dépenses et recettes qui nous a été proposé à la vérification, a été contrôlé par comparaison et sondage.

Nous pouvons vous assurer que les comptes annuels sont tenus dans les règles comptables et qu'ils donnent une image fidèle des opérations effectuées durant l'année.

Au long de la vérification, tous les renseignements demandés nous ont été fournis.

Dès lors, sur base des vérifications effectuées, nous vous proposons d'accepter les documents qui vous sont soumis et de donner décharge au Conseil synodal et tout particulièrement à son trésorier.

Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 6

Les comptes sont votés

Budget 2025

Pour : 43          Contre : 0          Abstention : 17

Le budget est voté

Décharge au Conseil synodal

Pour : 61                      Contre :                      Abstention : 2

Décharge est donnée au Conseil synodal pour sa gestion de l'exercice 2023.

**16. Séances communautaires**

Partage de préoccupations, joie, besoins, nouvelles

ou réactions par rapport à l'Assemblée synodale d'aujourd'hui.

**Repas – Soirée Libre**

**Dimanche 17 novembre 2024**

10.15    Culte dominical

12.30    Repas

13.30    Reprise de la séance

15. Le rapport des districts

Liège :

1. Organisation de formation de prédicateurs laïcs : 20 inscrits, bonne ambiance.
2. CS réfugiés : aumôniers de prison, armée, port, aéroport, hôpitaux... Mais ! besoins énormes dans les camps de réfugiés. (Centres ouverts : non ; centres ouverts : oui !)
3. Journée du Patrimoine : la jeunesse ; personne à besoin spécifique, formation.

Hainaut Occidental :

Pourquoi la formation des prédicateurs laïcs n'est pas assurée par les communautés, en passant par la FUTP

Regrettable que ce ne soit pas la formation communautaire. Elle est déforcée.

Gagnons en efficacité.

Hainaut Oriental Namur Luxembourg : Le pasteur Bernard-Zoltán Schümmer

2 éléments :

1. La jeunesse : rencontre régionale des groupes de jeunes du district. 5 à 6 X/an.

À La Louvière, pas de jeunes sur place mais néanmoins, 60 jeunes ont été accueillis.

2. Marraine/filleule :

L'engagement Marraine est étonnant :

8 venus au culte,

5 s'engagent aux études bibliques

Brabant francophone :

1. Partage d'expérience. Le conseil a fonctionné normalement de longs mois malgré qu'il n'y ait pas de président. Inconvénients pour nous et pour le bureau synodal. Merci au Pasteur Bruneau Jouselin. Nous comptons aussi parmi nous 2 églises anglophones. St Andrews et IPC (10 ans). La situation n'était pas normale et parfois délicate.

2. Sujets de réjouissance :

L'implication totale du Conseil de district Brabant francophone qui a pu fonctionner sans président. Bonne nouvelle, pour notre district nous avons une présidente : la Pasteure Laurence Flachon et autre bonne nouvelle : la réélection de la Pasteure Isabelle Tavernier nous représentant au conseil Synodal. Deux nouveaux pasteurs : Clabecq et Botanique.

3. Soucis que vous connaissez.

Le nombre de consulence augmente, arrivée de 2 proposants  
Lourdeur de 2 dossiers non nommés

4. Projets.

Dossier pasteur de ville avance

Aumônerie universitaire.

12 avril, journée district en faveur de Zinga au Rwanda.

Le travail en pôle doit être revu et corrigé. Les visites fraternelles sont en reste à cause du manque de présidence, maintenant, avec la pasteure Laurence Flachon, ça ira mieux.

#### Rapport du district Hainaut Occidental, François Choquet

1. Partage d'expérience

Mise en place du travail inter-paroissial selon plusieurs modalités.

Unité de desserte pastorale Mons-Ghlin,

Pôle Quaregnon-Boussu bois et Dour

Pôle Jemappes et Frameries

Pôle Cuesmes-La Bouverie

Dynamique transfrontalière vers le nord de la France.

Collaboration entre districts pour des implantations proches des frontières

2. Joie

Stephen Pitt à Mons.

Dynamique régionale croissante.

3. Difficultés

Honorer les cibles.

Pour la solidarité mais s'insurge contre ceux qui ne jouent pas le jeu pour payer les cibles.

4. Projet

...en germe, redynamisation d'une paroisse par présence d'un poste d'aumônerie missionnaire de la Jeunesse en collaboration avec SPJ

#### Deux Flandres, Pasteur Simon van der Linden

Période difficile et de turbulence. Comment être église au niveau du district. Les choses n'ont pas été faciles du tout mais le sujet de reconnaissance est que ces difficultés sont maintenant derrière nous. La communauté de Knokke a hélas été dissoute. La Panne aussi a dû fermer. A Gand, nous avons eu aussi de bons avancements. D'autres communautés très vulnérables sont sans pasteurs, Alost et Denderleeuw fusionnent et sont desservies par 1 seul pasteur. Un pionnier est recherché pour la région Dendre.

#### Anvers-Brabant-Limbourg, Pasteure Marieke Den Hartog

Le Pasteur Gert-Jan Kroon d'Anvers est nommé président du district dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le nouveau trésorier sera Daniël Smets de Louvain. C'est ainsi une nouvelle équipe qui se met en place. Hélas, 2 communautés ont fermé leur porte : Anderlecht et Malines Sud. Par contre, la Maison de la Bible à Anvers a pu être aménagée pour devenir un poste pionnier  
Inquiétude : travail de jeunesse. Dans bon nombre de communautés, une fois l'enseignement secondaire entamé, la fréquentation des jeunes plonge, et il faut d'urgence, avec le temps et le

personnel disponible, initier un plan pour arrêter ce désintérêt. Importance de former des pasteurs de ville pour Bxl quand on voit les bons résultats à Anvers. Nous donnons beaucoup d'importance à l'écologie, à l'éco-théologie. Un livre est très intéressant à cet égard : et il permettrait de plus d'impliquer les jeunes dans l'église. L'auteure est Kelly Keasberry. Un livre plein d'idées et d'exercices pour les Néerlandophones, pas rien que pour notre district. Elle mentionne aussi un livre dont elle n'est pas l'auteure : « Samen jong »

L'idée est d'avoir une église vraiment intergénérationnelle. Le travail parmi la jeunesse est un réel souci, surtout d'attirer les teen-agers.

Quatre paroisses était vacantes, Antwerpen Noord est heureux d'accueillir notre frère qui a fui le San Salvador pour s'occuper de cette paroisse. Actuellement, trois postes sont vacants : Gand, Louvain et Vilvoorde, et en fonction de l'endroit, il y a des candidatures susceptibles d'être intéressantes ... ou pas. Enfin, il est à noter qu'aux Pays-Bas, il y a de nombreuses paroisses vacantes, qui peinent à trouver des candidats. Le manque est réel (1/4) est inquiétant et le problème en Belgique néerlandophone devient identique. Ce sera le grand défi des deux années à venir, que faire, travailler avec d'autres croyants. Ne pas redouter le changement, soyons plein d'espoir !

### 18. Coordination des ministères

La coordinatrice francophone est la Pasteure Priscille DJOMHOUÉ et le coordinateur néerlandophone est le pasteur Douwe BOELEN.

La coordination des ministères repose sur 3 axes qu'on peut résumer comme ceci : recrutement des pasteurs et autres ministres, suivi des pasteurs dans leur carrière et formations des pasteurs, membres du consistoire.

Vue générale sur les différentes commissions.

Le travail se fait aussi avec la Suisse, l'EPUDF et l'UEPAL, et toutes les commissions ont assuré leurs rencontres de manière normale et extraordinaire si nécessaire, en entrant en dialogue avec les églises sœurs sur leurs thématiques propres, comme celles de recrutement et de suivi, qui ont mis à jour leurs textes de fonctionnement. La diversité est considérée comme richesse.

Côté francophone, on est à la recherche d'un ou une responsable formation.

Intervention du coordinateur francophone qui tient à rassurer que le ministère est un ministère de douceur, pas de juger ou de critiquer, mais d'encourager, reconnaître et conseiller quant au travail sur le terrain, c'est un moment de parole partagée.

Intervention du coordinateur néerlandophone qui a souligné les différences terminologiques francophones et néerlandophones qui peuvent prêter à confusion. Stage d'intégration des nouveaux pasteurs du 15 au 20 octobre, rendez-vous ultérieur fixé pour préparer la prochaine réunion.

Grande consultation avec l'Allemagne à propos de la Sainte-Cène. Grand investissement en énergie aussi. Des stages d'intégration des nouveaux pasteurs est aussi prévu en octobre prochain.

Remarque du Pasteur Bernard Schümmer HONL : Au niveau du Conseil de District, demande à la commission de suivi FR, d'être informé lorsqu'il y a une visite. Pourquoi, pour éviter le cas que nous avons connu. Ayant eu vent d'une difficulté dans une des paroisses du district nous avons immédiatement rendu une visite fraternelle à cette paroisse, nous ignorions que la semaine avant, une visite de fonctionnement venait d'avoir lieu. Un tel « ressenti de contrôle » mettait la paroisse fort mal à l'aise, vite dissipé bien sûr mais pour éviter un genre de stress non désiré, plus de coordination serait utile et une bonne chose.

Rép : Chaque district a des représentants dans la commission de suivi, sauf HONL.

HOCC : Pasteur Fr. Choquet. Remarque sur les églises qui ne jouent pas le jeu de la cible, mais qui ont des visites où on dit que tout baigne ? Peut-on être en et hors EPUB.

Rép : Président CS et trésorier : Cible a un usage administratif et on pourrait imaginer que le Bureau ne travaille plus pour les églises que ne paient pas en âme en conscience soient de ce fait sanctionnées.

Question : La commission francophone fait-elle des visites fraternelles ?

Rép FR : Visite fraternelle et visite de fonctionnement sont des choses différentes et ne sont pas du ressort de ces commissions. De plus, la discipline ne fait pas partie de nos attributions (ni NI EDWIN, ni FR Georges) ce point concerne les districts et de CS. Et c'est une bonne chose que la discipline ne concerne pas les commissions de suivi. Dans tous les cas, distinguer visites fraternelles et de suivi serait pertinent.

Q : Pourquoi les pasteurs des communautés qui ne paient pas la cible sont « punis »?

Le modérateur rappelle que cette question des économies possibles n'est pas à l'ordre du jour.

## 19. Coordination Réflexion et Dialogue

Intervention du groupe Eglise dans la société – Pasteure Yolande Bolsenbroek

Notre groupe de travail traite de questions sociales et politiques avec pour objectif de soutenir les paroisses, les inspirer et les encourager dans leur rôle et pour notre vie de chrétiens. 11 membres, 6 Fr et 5 NI, mais la langue de travail est l'anglais. Le groupe a un sous-groupe sur la migration et le vivre ensemble cherche une personne et il manque un ou une coordinateur.trice pour la coordination. Il veut mettre des valeurs évangéliques en pratique. L'importance de la bonne entente est évidente. Aussi, un mot pour le membre Marc Lenders récemment décédé qui a beaucoup travaillé sur les questions d'éthique et de théologie. Remerciements pour les nombreuses années de collaboration avec notre groupe.

Sur l'écologie et le climat deux décisions : création de postes non pourvus pour l'instant « d'éco pasteurs » pour chaque langue à 30%, et mise en place de responsables dans nos districts. Participation aux marches pour le climat de 2022 et 2023, et participation à une célébration multilingue et œcuménique en 2023, ce qui a créé des contacts. Contacts transfrontaliers aussi aux Pays-Bas, en France et dans des réseaux internationaux.

Concernant Israël/Palestine, l'attaque du 7 octobre 2023 et la guerre qui a suivi ont mené à la création de groupes en Palestine qui devaient se prononcer. Les réactions publiées VKVB. Groupe travail a envoyé courriers à 13 églises en Palestine et Israël. Travail avec groupe judaïsme pour mieux se tenir au courant de ce qu'il se dit et d'avoir des concertations sur ces questions. L'objectif est d'organiser ensemble une journée synodale sur le racisme et l'antisémitisme, qui sont des thèmes brûlants aujourd'hui.

Valorisation des contacts avec églises internationales et participation à des organisations internationales qui coûte en temps, mais donne accès à des ressources qui évitent de devoir tout réinventer.

Avenir de Eglise dans la Société : espérance de travailler encore plus dans l'avenir sur les sujets actuels, remerciements au responsable communication.

Intervention du Groupe de travail Judaïsme – Danny Rouges :

30 sept au 27 oct, il y a eu une assemblée synodale à Rome pour voir comment les catholiques pouvaient plus se tourner vers l'extérieur et un appel leur a été fait pour défendre les Juifs et lutter contre l'antisémitisme, et le besoin de les soutenir même avec les désaccords vis-à-vis de la politique d'Israël.

De plus, il y a eu une traduction flamande du nouveau testament avec des commentaires Juifs, avec une Bible d'étude qui veut montrer en quoi le Nouveau Testament est Juif. Ce texte venu de la communauté juive, on exprime nos remerciements.

Remarques sur « églises dans la société » : traite-t-on des questions éthiques sur l'avortement, les soins palliatifs, la fin de vie ?

Rép : Questions qui nous intéressent, mais il manquerait un spécialiste.

Réaction à Eglise dans la société : les demandes pour traiter ces questions ne remonteraient pas au Synode, si elles existent.

Pasteur Gert-Jan Kroon: Grand bravo pour le NT néerlandophone avec commentaires de théologiens juifs. C'est vraiment un événement, d'un grand intérêt pour les prédicateurs, espérons qu'une version en français suivra rapidement.

Président CS : félicitations pour église dans le monde et judaïsme pour avoir su agir efficacement

## 20. Coordination Administration et Finances

Recherche d'un(e) coordinateur (trice).

Groupe Travail Préservation Patrimoine Immobilier EPUB :

Manque de représentant(s) OWVL et manque de moyens, recherche de source de financement, même si aide d'églises allemandes, et le groupe prend les demandes de tous les groupes, toutes les paroisses peu importe la langue. Cependant, les demandes ne peuvent entrer en dernière minute. Souvent il y a plus de 15 mois pour avoir les fonds, donc il faut anticiper ! Et de plus, il faut utiliser cet argent et rendre des comptes pour que les donateurs puissent eux-mêmes rendre des comptes pour leurs déductions fiscales. Autre aide : Aide Fraternelle aux Eglises. Attention : ne pas appeler quand il est trop tard, ces aides auprès du groupe de travail sont là pour secourir.

Question du Brabant francophone : Le pasteur Florian Gonzalez :

A propos de la candidature de président.e : BF appelle les districts et tout un chacun à aller vers une direction bicéphale de notre église avec un.e président.e et avec un.e secrétaire général.e et une réflexion sur le poste d'administrateur général qui, en vue dans la transformation et la lourdeur de la mission de président.e.

## 21. Assemblées de nos ASBL nationales

Intervention du trésorier national :

Si notre ASBL transformée en Fondation d'utilité publique, que se passe-t-il ? Quel est l'impact dans le cas des 3 ASBL de l'EPUB ?

Dans le meilleur des cas, et le pire, pas grand-chose. Il n'y aurait alors un travail minimal, mais des effets maximaux. Proposition de processus de transformation des ASBL en fondations à partir du 18/12/2024.

Nous payons actuellement 30 000€, en valeur réelle actualisée 116 000€,

La fondation d'intérêt publique n'a pas de précompte immobilier, au mieux, nous payerions 0€, et au pire uniquement un précompte immobilier sur les immeubles qui ne sont pas des églises, ce qui donne un montant de 37 000€.

La fondation d'intérêt publique a un organe d'administration et pas d'assemblée générale.

VOTE SUR L'ACCORD D'INITIER CE CHANGEMENT DE STATUT SANS PARLER D'ORGANE DIRECTEUR, QUESTION QU'ON GERERAIT LE 18/12/2024 :

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1

PROPOSITION VOTÉE

## **Clôture de l'Assemblée Synodale**

### **COMMENTAIRE DU MODÉRATEUR :**

Lors de la prochaine assemblée synodale, nous procéderons à l'élection présidentielle.

Le thème du synode extraordinaire du 17mai 2025 sera le don de soi.

Message de fin de l'Assemblée synodale

### **MOT DU PRÉSIDENT :**

Remerciement aux interprètes, aux techniciens, aux participants, aux modérateurs, aux scrutateurs, à l'aumônerie, à la commission d'avis, au bureau, aux secrétaires.

### **MOT FINAL DE L'AUMÔNERIE :**

Prière de reconnaissance.

### **BÉNÉDICTION FINALE.**

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SYNODALE

### 1. Accueil moment liturgique / Verwelkoming liturgisch moment

Par le pasteur Marc Loos, la pasteure Françoise Nimal

Le texte de Jean 15, 9-15 était au centre de cette prière, dans lequel nous sommes appelés à la liberté dans la suite de Jésus Messie afin de réaliser la paix.

### 2. Ouverture par le Modérateur

### 3. Appel nominal : contrôle des lettres de créance des délégués des districts et des ministères

Il y a 66 personnes ayant droit de vote.

### 4. Organisation de l'assemblée synodale :

- Nomination des scrutateurs : Alain Durieux et Koen Kinsbergen
- Nomination des interprètes : Benjamin Vanhemelrijk et Fabienne De Vis
- Nomination du secrétariat : NL : pasteure Eefje Vanderlinden et M. Jacques Pieters FR : Mmes Nadine Janssens et Anne De Bremaecker
- Nomination de la commission d'avis / Benoeming van de Commissie van Advies : pasteur Florian Gonzalez, Tilman Ruess, Jean-Guillaume Demailly

### 5. Fixation de l'ordre du jour / Vaststellen van de agenda

Un point 9a est ajouté à l'ordre du jour afin d'aborder la situation de l'Église presbytérienne rwandaise

### 6. Ouverture avec introduction du thème

Steven Fuite, président.

Il présente ses réflexions personnelles sur le thème en 7 points.

1. Pourquoi cette journée : il est nécessaire de dialoguer
2. Nous sommes Église : nous vivons du don et nous sommes appelés à donner.
3. Ce ne sont pas les actes qui comptent, mais l'attitude.
4. Les talents, chacun a ses propres dons. Dieu se donne lui-même dans divers dons du Saint-Esprit.
5. N'ayez pas peur de vous donner, cela suppose une église sûre où il n'est pas menaçant d'être différent. Il y a encore beaucoup de travail à faire, trop de personnes souffrent à cause de l'église.
6. Suivez le chemin de l'amour. L'église protestante est née du sacrifice.
7. Heureux celui qui donne, non pas parce qu'il donne.

### 7. Présentation par Laurence Flachon

Donner est un appel qui touche tout notre être, mais il est également ambigu. Il nous fait réfléchir à notre capacité à recevoir, mais aussi à fixer des limites pour ne pas nous épuiser. L'exposé porte sur le don comme engagement. Cependant, les engagements ont diminué au fil des ans. Il est devenu plus difficile de trouver des personnes.

Beaucoup de personnes recherchent un engagement visible et tangible, alors que dans une église, il s'agit souvent de petites choses comme la bienveillance. L'appartenance à une église a évolué. Autrefois, on était membre par habitude, aujourd'hui par choix. Cela exige également une église qui fasse preuve de créativité dans sa conception des fonctions et qui parte davantage des dons individuels. L'église doit être là où on ne l'attend pas.

### Une Église en transition.

Image du petit train. Nous devons tenir compte de la limitation du nombre de bénévoles.

Critères pour la vocation.

1. Don naturel, il existe différents talents.
2. Reconnaissance. Ce que vous êtes, c'est le potentiel de ce que vous êtes appelé à devenir.
3. L'utilité sociale. De quoi l'être humain a-t-il besoin et quelles sont ses valeurs ? Le service aux autres est bel et bien une utilité sociale. Le service ne doit pas être synonyme de surcharge.
4. Le désir et la préférence, la motivation personnelle jouent un rôle. C'est peut-être ce qui correspond le mieux à l'époque postmoderne. Cela suppose l'accès à l'éducation et à la formation, ce qui favorise la justice sociale.

La vocation suppose également une certaine sobriété, tout n'est pas possible, tout n'est pas illimité.

L'engagement prend forme dans deux manières d'être Église : l'Église multipolaire et l'Église comme projet.

L'Église multipolaire reconnaît les différents dons au sein de l'Église et saura les valoriser. Les différentes missions, tâches et vocations sont en interaction les unes avec les autres. Le don de l'un est encadré par les dons des autres.

L'Église en tant que projet nous invite à regarder vers l'avenir et à puiser notre espérance dans le Royaume de Dieu. Ce Royaume n'est pas ailleurs, mais différent, et il germe dans l'acceptation inconditionnelle de l'autre. Ce Royaume englobe non seulement la relation entre Dieu et l'homme, mais aussi la relation entre l'homme et la Création.

Conclusion et questions : Notre Église est-elle également un lieu où les personnes peuvent être accompagnées, où elles peuvent s'épanouir dans leur tâche ? Considérons-nous notre Église comme établie ou en devenir ? Sommes-nous là où on ne nous attend pas ?

Cela exige une communauté inclusive qui se soutient mutuellement et qui offre le temps et l'espace nécessaires pour être soi-même et se ressourcer.

10h30 PAUSE / PAUZE (Répartition des groupes / Indeling van de groepen)

10h45 SÉANCE / ZITTING

8. Ouverture des débats en groupes / opening van de groepsgesprekken

12h

### **9. Élection en vue d'une nouvelle présidence / Verkiezing met het oog op een nieuw voorzitterschap**

Les 66 électeurs reçoivent un bulletin de vote

#### **9a Situation des églises au Rwanda par M. Eric Jehin**

Au Rwanda, 8 000 églises sont encore fermées en raison des exigences imposées par le gouvernement. Pour l'Église presbytérienne EPR au Rwanda, plus de 200 églises ont été fermées. Entre-temps, 90 ne sont toujours pas en règle. Tant qu'il n'y a pas de célébrations, il n'y a pas d'argent pour payer les pasteurs.

Le gouvernement rwandais ayant rompu ses relations avec la Belgique, il n'était pas certain que les églises puissent recevoir des fonds belges. Pour les églises, l'octroi de fonds ne posait aucun problème. L'argent versé a bien été reçu. Toutefois, on attend encore l'avis des autorités avant de procéder à un nouveau versement.

L'EPR est fortement impliquée dans les négociations sur la situation dans l'est du Congo. Diverses initiatives ont été prises. L'EPUB a également été invitée à participer aux consultations.

12h20

#### 10. Moment liturgique / Liturgisch moment

12h30 – 13h15 DÉJEUNER

13h30 SÉANCE / ZITTING

#### 11. Signature solennelle de l'accord de partenariat entre l'Église protestante internationale d'Anvers et l'Église protestante unie de Belgique.

La signature de l'accord de partenariat a été saluée par des applaudissements.

La signature solennelle de l'accord de partenariat entre l'Église méthodiste du Ghana en Belgique et l'Église protestante unie de Belgique n'a pas pu avoir lieu aujourd'hui. Une nouvelle date sera recherchée. Il est en effet important que cela se fasse dans le cadre de l'assemblée synodale.

#### 12. Moment liturgique

#### 13. Katelijne Depoortere présente les groupes de discussion biblique en séance plénière /

##### Katelijne Depoortere stelt de Bijbelgespreksgroepen voor in plenaire zitting

L'inspiration biblique dans la vie ecclésiale.

À partir de différents textes bibliques et d'histoires personnelles, le pasteur Depoortere donne des exemples de don joyeux de soi et de sa valeur.

Tout commence bien sûr par tout ce que nous avons reçu de la main de Dieu. Nous sommes créés à l'image de Dieu. À l'image d'un Dieu qui donne et qui se donne lui-même. Il est la source et notre destination.

Il nous appelle à devenir des ambassadeurs du don joyeux, qui a un effet contagieux sur les personnes qui nous entourent.

#### 14. Suite des débats en groupe

15h30 SÉANCE

#### 14. Suite de la séance plénière : rapportage des groupes /

Poursuite de la séance plénière : compte rendu des groupes

**Groupe A : Florian Gonzales** : nous pouvons donner parce que nous avons reçu.

Nous ne donnons pas par obligation, mais en donnant, nous rayonnons non seulement dans l'église, mais aussi en dehors de ses murs, dans nos actions et dans notre être.

**Groupe B : Points sensibles** – la peur ou la facilité de juger et d'être jugé.

Nous devons accepter que les gens soient faibles pour s'engager. Nous devons également encourager l'engagement, même si les gens partent ailleurs.

Groupe C : Marcel Pool : Il est important de montrer sa propre vulnérabilité. D'être tourné vers l'autre. Ne pas se contenter d'agir, mais être présent. Oser sortir et créer des liens.

**Groupe D** : Michelle : Il est important de savoir écouter, on écoute souvent, donner n'est pas seulement financier, l'offrande fait partie de la liturgie.

**Groupe E** : L'importance de reconnaître ce qui est donné. Reconnaître pour apprécier, pour rendre visible. La joie d'être au service des autres. Donner peut être contagieux, il faut laisser toutes les portes ouvertes.

**Groupe F**

L'Église doit accueillir sans condition, sans rien attendre en retour.

**Groupe G**/ Matthiaz Stolz Compétence des Églises, beaucoup de travail pour peu de personnes, la foi donne de la force. Reconnaissance pour l'engagement, on ne récolte que ce que l'on sème. Nombreuses possibilités de donner. Il est important d'expliquer.

**Groupe H** : Veiller à une communication claire sur l'utilisation des ressources. Créer une nouvelle brochure sur l'utilisation des fonds destinés aux cibles.

**Groupe G** : Il est nécessaire de savoir comment susciter l'engagement. Il y a un manque de confiance en soi. L'Évangile contient de nombreuses directives. Les projets doivent être élaborés ensemble.

Les résumés des différents groupes de travail seront envoyés et joints au rapport.

16h00

**15. Annonce des résultats du vote**

66 bulletins de vote ont été reçus, dont 1 invalide : 26 voix pour le pasteur Emmanuel Coulon et 39 pour la pasteure Isabelle Detavernier-Blommaert.

Le pasteur Isabelle Detavernier prend la parole. Elle exprime sa gratitude pour le soutien reçu et indique que cette période a été épuisante, mais qu'Emmanuel et elle ont eu de nombreuses discussions constructives au cours desquelles ils ont écouté leurs projets respectifs. Elle remercie tout le monde pour leur soutien et leurs prières. L'assemblée synodale l'applaudit chaleureusement.

**16. Conclusions**

Le pasteur Steven Fuite prend la parole pour remercier l'Armée du Salut, les interprètes, l'équipe du bureau synodal et tout particulièrement Nadine Bouillon pour ses nombreuses années de loyaux services. Les aumôniers, les secrétaires et le modérateur sont également remerciés et reçoivent un chèque-cadeau.

16h15-16h35 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE SYNODALE

16h35

**Moment liturgique**

Les aumôniers remercient le pasteur Marcel Pool pour son accompagnement au piano et nous congédient avec un chant et une bénédiction.

17. Le Modérateur clôture l'Assemblée Synodale / De Moderator sluit de Synodezitting.

# Code de déontologie pour les personnes qui exercent une fonction au sein de l'EPUB

## Préambule

Le présent Code de déontologie a été établi compte tenu des engagements à la fois spirituels, moraux et juridiques des personnes concernées, devant exclure les actes de nature à porter atteinte au crédit de l'institution chargée de l'organisation professionnelle.

L'organisation de l'EPUB postule une réglementation des rapports d'autorité entre le conseil synodal et le personnel pastoral ou laïque s'étant engagé à servir l'institution.

Quant à l'esprit qui domine l'interprétation du Code, il y a lieu d'avoir égard à l'inspiration de justice, de vérité et d'amour des Écritures Saintes qui aident à tracer des limites respectant la personne et sa liberté.

- 1. Lignes directrices en matière d'éthique pour les pasteurs et les autres personnes exerçant une fonction au sein d'un organe de l'EPUB au niveau national, communautaire, supralocal, régional ou local (conseil synodal, conseil de district, groupe de travail, comité, comité du CACPE, consistoire, conseil d'administration, diaconat, service de la jeunesse, responsables de l'école du dimanche, etc.)**
  - 1.1. Il/elle sera personnellement responsable de l'accomplissement et l'exercice de ses fonctions ou de son ministère dans le cadre des règles fixées par l'EPUB.
  - 1.2. Il/elle tiendra en haute estime ses fonctions ou son ministère et se comportera de manière telle que la confiance en ce ministère ne soit pas compromise.
  - 1.3. La personne respectera la confidentialité de toutes les communications et de tous les votes à huis clos.
  - 1.4. Il/elle s'appliquera à faire la différence entre relations dans le cadre de sa fonction et relations privées. Il/elle veillera à garder son autonomie.
  - 1.5. Il/elle relèvera de sa responsabilité, en vue de se protéger lui/elle-même et de protéger les autres, de fixer les limites de ce qui est bien et de ce qui n'est pas raisonnable dans une relation dans le cadre de sa fonction et de respecter ces limites.
  - 1.6. Il/elle se comportera de façon vigilante et digne de confiance dans ses relations sociales.
  - 1.7. Il/elle s'abstiendra de ragots ou de médisance.
  - 1.8. Il/elle s'abstiendra de tout abus ou de comportement manipulateur.
  - 1.9. Il/elle informera immédiatement l'assemblée ecclésiastique concernée de possibles conflits d'intérêt qui pourraient compromettre ses rapports avec l'Église et ses membres.
  - 1.10. Il/elle signalera tout abus aux autorités responsables.

**2. Règles contraignantes pour les pasteurs, les proposants, les pionniers et les autres fonctions rémunérées (ci-après dénommés « le pasteur »)**

- 2.1. Le/la pasteur/e maintiendra à niveau ses connaissances et les aptitudes indispensables au bon exercice du ministère, notamment au moyen de l'étude personnelle et d'une formation continue.
- 2.2. Le/la pasteur/e est tenu/e au secret professionnel de son état, conformément et dans les limites fixées par les articles 458 et suivants du code pénal.
- 2.3. Le/la pasteur respectera l'intégrité personnelle (physique et morale) de l'autre. Le/la pasteur/e doit être conscient/e de sa position de confiance dans ses relations pastorales et de l'inégalité de force que cela peut entraîner. Il/elle n'abusera pas de l'état de dépendance ou de la vulnérabilité de ceux qui lui sont confiés. Cette idée implique, entre autres, qu'un/e pasteur/e est tenu/e, dans une relation pastorale, même si l'autre le souhaite ou l'y invite, de ne pas répondre à des avances de natures sexuelles ni de faire lui/elle-même de telles avances.
- 2.4. Le/la pasteur/e ni aucun membre de sa famille - conjoint(e) ou enfant mineur - ne se laissera corrompre ou n'acceptera d'héritage de membres de sa communauté. Le/la pasteur/e fera preuve de réserve en ce qui concerne le fait d'accepter pour lui/elle-même des dons et des cadeaux qui sont au-dessus de toute convenance. Le/la pasteur/e n'interviendra pas comme exécuteur/trice testamentaire ou administrateur/trice des biens de personnes avec qui il/elle entretient des relations pastorales.
- 2.5. Dans l'intérêt de l'exercice de ministère pastoral, le/la pasteur/e ne briguera aucun mandat politique, à quelque niveau que ce soit.
- 2.6. Le/la pasteur/e reconnaîtra comme collègues tou/te/s ceux/celles qui sont en activité comme officiants dans des Églises sœurs.
- 2.7. Le/la pasteur/e n'accomplira pas d'actes ecclésiastiques dans une autre communauté locale sans l'accord du consistoire concerné.
- 2.8. Le/la pasteur/e n'accomplira pas d'actes ecclésiastiques dans sa communauté à la demande d'un membre d'une autre communauté locale, sans s'en être entretenu avec le/la pasteur/e de cette autre communauté.
- 2.9. Le/la pasteur/e s'abstiendra d'exprimer en public des critiques sur le travail d'un collègue. De même, il fera preuve de réserve dans le cas où il/elle apprendrait de telles critiques.
- 2.10. Le/la pasteur/e qui prend sa pension ou qui entreprend un ministère à charge spéciale veillera à prendre ses distances par rapport au dernier poste paroissial qu'il/elle occupait ; il/elle s'y refusera toute intervention afin d'y laisser la pleine initiative à son successeur.
- 2.11. Étant donné sa responsabilité envers toute l'Église, le/la pasteur/e s'engagera aussi dans le travail au niveau supra-local.
- 2.12. Le/la pasteur/e dans un ministère spécialisé respectera cette déontologie ainsi que la déontologie relative à son mandat spécifique.
- 2.13. Le/la pasteur/e est un ministre de l'EPUB qu'il/elle représente dans l'Église locale ou dans un ministère spécialisé. Il/elle a donc un devoir de loyauté face à l'EPUB.

## Pistes diacres à charges spéciales

Version SHF.JB, 2024.0610

### Possibilité 1 : suffragant

- **Nom** : suffragant
- **Fonction** : travail pastoral dans une paroisse sous l'accompagnement d'un pasteur qui porte la responsabilité finale pour la paroisse, combiné avec des études de théologie.
- **Formation de base** : être titulaire d'un « bachelor » en théologie ou une équivalence délivrée par la FUTP/FPTR **ou/et** trois années d'expérience pratique dans le travail d'une paroisse ou au service de l'Eglise.
- **Statut** : ce n'est pas un ministère en fait, mais une sorte de statut temporaire. Après une période de maximum **4 ou ..** années, durant lesquelles les études requises doivent être terminées, une telle personne peut être autorisée à faire un proposanat. Sur base d'une évaluation des qualités personnelles et professionnelles et de la vocation, le Conseil Synodal peut déclarer cette personne « callable » et le candidat-pasteur peut être appelé comme serviteur de la Parole.
- **Actes ecclésiastiques possibles (pas automatiquement)** : présidence du culte, cure d'âme, catéchèse... (on apprend en travaillant). Une délégation pastorale pour l'administration des sacrements dans le cadre d'un contrat temporaire peut être délivrée par le conseil de district.
- **Rémunération** : nommé sur un poste reconnu, les postes de seconds pasteurs devraient être prioritairement pris en considération.
- **Engagement** : le suffragant s'engage à travailler au minimum pendant 5 ans dans l'EPUB après avoir terminé sa formation.

AS 2004, 2022

### Possibilité 2 : diacre à charge spéciale – pionnier (à un niveau régional ou communautaire), sans desserte pastorale (en clair niveau supra-local)

- **Nom** : diacre-pionnier chargé de ... (spécifier le domaine d'activité)
- **Fonction** : charges spéciales dans le cadre large d'un appel de l'Eglise. Il faut penser aux tâches missionnaires, au travail auprès de la jeunesse, au pastorat de rue, à la formation pratique des adultes, aux tâches diaconales, aux médias, etc. Plusieurs de ces fonctions ont pour cible un public qui dépasse la communauté locale et sa circonscription. Cette mise en œuvre se situe surtout à un niveau régional ou communautaire. La tâche particulière de ces personnes demande un bon encadrement en ce qui concerne l'accompagnement.
- **Formation de base** : en premier lieu, une formation dans le domaine considéré, par ex. l'aide sociale à la jeunesse, l'enseignement religieux protestant, le travail social, le domaine des relations publiques, les soins, etc. Il est à conseiller que ces personnes aient suivi quelques cours théologiques, mais un diplôme complet de théologie n'est pas exigé. Dans certains cas, pour un évangéliste par ex., une formation théologique particulière est indiquée.
- **Statut** : le diacre (m/f) n'est pas seulement engagé par contrat, mais il remplit un ministère de l'Eglise. Il répond à un appel de l'Eglise pour une tâche ecclésiastique au sens large. Il s'agit d'un ministère qui est exercé à un niveau plus large que local, qui fait partie du travail de l'EPUB et est suivi par un groupe d'accompagnement spécifique. Le diacre **peut être** inscrit au rôle pastoral.
- **Actes ecclésiastiques** : en principe non ; toutefois selon la nature de la fonction, le conseil de district peut délivrer une délégation pastorale.
- **Rémunération** : nommé sur poste de pasteur auxiliaire ou de second pasteur ou par le moyen de fonds autres.

AS 2004, 2022

**Possibilité 3 : diacre-desservant (à un niveau régional ou communautaire) avec desserte pastorale**

- **Nom** : diacre-desservant chargé de ... (spécifier le domaine d'activité) (à moins qu'il ne s'agisse d'un pasteur avec les compétences requises ; dans ce cas le titre de pasteur prévaut)
- **Fonction** : comme pour la possibilité précédente il s'agit d'une charge spéciale dans l'un des domaines où l'Eglise, au niveau régional, communautaire ou national, estime qu'elle a besoin d'un ministère particulier. Toutefois, ce ministère n'est exercé qu'à mi-temps et est couplé, pour l'autre mi-temps, à un ministère en paroisse.
- **Formation de base** : comme pour la possibilité précédente, une formation adaptée au ministère spécialisé particulier et, au minimum, le baccalauréat en théologie (ou une équivalence) puisqu'il s'agit aussi de desservir une paroisse.
- **Statut** : l'intéressé est un diacre dont l'activité se partage entre une charge spéciale et une desserte paroissiale. Pour la charge spéciale, il est suivi par un groupe d'accompagnement, tandis qu'il est membre de droit dans le consistoire de la paroisse qu'il dessert. Il **peut être** inscrit au rôle pastoral.
- **Actes ecclésiastiques** : une délégation pastorale pour l'administration des sacrements peut être délivrée par le conseil de district en cas de besoin.
- **Rémunération** : nommé sur un poste reconnu, avec un complément éventuel au compte de la charge spéciale.

AS 2004, 2017, 2022

**Possibilité 4 : diacre -pionnier (diacre installé ordonné avec une mission spéciale au niveau local).**

- **Nom** : Diacre chargé de travail de pionnier.
- **Fonction** : Charge spéciale dans le cadre de la vocation large de l'église. Le travail de pionnier peut prendre de nombreuses formes différentes.
- **Exigences de formation** :
  - Éducation de base : un niveau d'étude d'un master en sciences des religions et études religieuses, avec un stage et un mémoire.
  - et/ou**
  - Formation spécifique dans le domaine: il est examiné par poste de pionnier, quelles sont les qualifications que le pionnier devrait posséder.
- **Statut** : Diacre ordonné avec à charge spéciale au niveau local. Le diacre (m/f) est non seulement employé avec un contrat, mais remplit un ministère ecclésiastique. Il/elle répond à un appel de l'église pour une mission ecclésiastique au sens large. C'est un ministère qui est tenu localement, qui fait partie du travail de l'EPUB et qui est soutenu par le conseil de district. Le diacre **est inscrit** au rôle pastoral. La conception d'un ensemble spécifique de tâches et la nomination d'un pionnier au niveau local font partie d'une stratégie régionale. Le conseil de district concerné ne peut nommer un pionnier au niveau local qu'après décision du Conseil synodal sur proposition du conseil de district et après avis positif de la Commission de Recrutement. Même après la nomination, la responsabilité d'un poste de pionnier incombe au conseil de district, qui s'applique également à l'accompagnement du pionnier.
- **Actes ecclésiastiques** : Baptême et Sainte-Cène.
- **Rémunération** : nommé sur un poste de pasteur ou grâce à des fonds provenant d'autres fonds.

AS 2022

**Le pionnier laïc**

- **Nom** : Bénévole et/ou ministre (ancien ou diacre) chargé d'un travail de pionnier.
- **Fonction** : Charge spéciale dans le cadre de l'appel d'une paroisse.
- **Exigences de formation** :
  - Éducation de base : aucune
  - Formation spécifique dans le domaine: cours sur mesure (l'offre de la FUTP ou la commission de la formation)
- **Statut** : Bénévole ou ministre (ancien ou diacre). Le pionnier laïc est associé à un projet pionnier au sein de la paroisse. Il est accompagné par le pasteur et le consistoire. Le pionnier laïc peut exercer un ministère ecclésiastique s'il appartient au consistoire. Le pionnier laïc est sous la responsabilité du consistoire.
- **Actes ecclésiastiques** : pas d'actes ecclésiastiques.
- **Rémunération** : pas de rémunération.

AS 2022

#### Possibilité 5 : diacre assistant paroissial (assistant paroissial)

- **Nom** : assistant paroissial
- **Fonction** : assister une paroisse locale en faisant du travail pastoral, de la catéchèse, des activités ayant pour but de faire grandir la communauté, des activités missionnaires etc. Un assistant paroissial peut constituer une bonne solution au cas où des pasteurs, devraient desservir deux ou plusieurs communautés. Le pasteur peut alors se consacrer à sa tâche plus spécifique, c'est à dire faire grandir la communauté en prêchant et annonçant la Parole, en donnant les sacrements, en dirigeant la vie de la communauté dans ses aspects liturgiques, missionnaires et diaconaux. Dans ce cas c'est un avantage considérable qu'un pasteur puisse faire appel à quelqu'un qui ne soit pas seulement un volontaire enthousiaste, mais qui possède aussi une certaine formation et peut donc accomplir du travail avec un certain professionnalisme dans une des paroisses locales.
- **Formation de base** : « bachelor » en sciences religieuses ou équivalent **ou/et** trois années d'expérience pratique dans le travail d'une paroisse ou au service de l'Eglise.
- **Statut** : comme « diacre à charge spéciale » pour bien le différencier du ministère ordonné de pasteur. Cette fonction d'assistant paroissial ne constitue pas une phase transitoire, comme suffragant, mais une finalité, un statut ou un ministère propre en soi.
- **Actes ecclésiastiques** : pas habilité à administrer des sacrements, sauf cas spéciaux à évaluer par le conseil de district.
- **Rémunération** : l'intéressé pourra être engagé officiellement comme assistant paroissial par contrat. Il peut être aussi concevable de l'inscrire sur un poste de pasteur auxiliaire ou un poste de second pasteur et qu'il soit alors rémunéré s'il s'agit d'une situation que l'on voit se prolonger normalement.

# RÔLE PASTORAL

Juillet 2025

Vous trouverez ci-dessous la liste des personnes qui ont été en service dans l'EPUB, pour autant que les données nous soient connues. À côté du nom, vous trouverez différents codes.

## **Code 2      Pasteurs qui travaillent dans une église locale ou avec une charge spéciale au sein de l'EPUB**

Conformément à l'article 4.1/1 de la Discipline, les pasteurs de paroisse y sont repris.<sup>1</sup>

## **Code 3      Pasteurs de l'EPUB qui, en concertation avec le conseil synodal, exercent leur ministère ailleurs dans les conditions mentionnées ci-dessous**

*Conformément à l'article 4.1/2, devraient figurer aussi sur cette liste les pasteurs à qui a été confiée une charge spéciale, soit par l'assemblée synodale ou l'assemblée de district ou une paroisse locale. Ils doivent toutefois avoir un lien étroit et actif avec l'EPUB à tous les niveaux.*

Pour autant qu'ils entretiennent des contacts étroits et actifs avec l'EPUB à tous les niveaux<sup>2</sup>, se trouvent sur cette liste pour une période limitée de trois ans, éventuellement renouvelable à leur demande expresse<sup>3</sup> les pasteurs de l'EPUB qui, en concertation avec le Conseil synodal :

- portent une responsabilité officielle au sein de la structure administrative du culte protestant-évangélique (CACPE)<sup>4</sup> ;
- à qui sont confiés une tâche telle que professeur à la Faculté de Théologie Protestante à Bruxelles ;
- se sont orientés vers l'enseignement religieux dans les écoles ;
- sont entrés au service d'une organisation, en Belgique ou à l'étranger, qui ont la même mission que celle que l'EPUB a en vue<sup>5</sup> ;
- *qui sont à un poste au sein de cette Église<sup>6</sup> et qui ne sont pas pasteur de l'église : président du Conseil synodal, pasteur associé, responsable de la formation des adultes, de la catéchèse et/ou la jeunesse, des médias ou du service d'aumônerie, professeur à la Faculté...*<sup>7</sup>

### **Mesures particulières :**

- Les pasteurs de l'EPUB qui, pour des raisons personnelles, demandent à être relevés de leur fonction, peuvent, après examen et approbation du Conseil synodal, rester sur le rôle pastoral pour un temps limité (maximum trois ans) et dans la mesure où ces personnes continuent à garder un lien réel et actif avec l'EPUB tel que décrit ci-dessus.
- Chaque pasteur inscrit sur le rôle pastoral sous les conditions mentionnées ci-dessus, reste inscrit aussi longtemps qu'il ne présente pas sa démission ou s'il est remercié et rayé de la liste par le Conseil synodal.

<sup>1</sup> Donc, les pasteurs ayant les activités normales d'un pasteur de paroisse.

<sup>2</sup> N.B. Tous les pasteurs ou personnes ayant une charge hors paroisse et qui veulent rester sur le rôle pastoral, doivent pouvoir prouver qu'ils sont restés pastoralement disponibles et actifs au sein de l'EPUB. Le Conseil synodal peut (faire) évaluer cet engagement sur base de critères tels que : rester un membre actif de l'EPUB conformément à l'art. 16 de la Constitution et Discipline et continuer à se soumettre à la discipline de l'Église, présider et assister à des cultes être membre de consistoire avec voix consultative, avoir un lien actif avec une assemblée de district et/ou une assemblée synodale en fonction de la charge exercée, participer aux activités de la formation permanente telles qu'elles sont définies par l'EPUB.

<sup>3</sup> Après un contact avec la commission des ministères et décision du Conseil synodal.

<sup>4</sup> Surtout dans le cadre des aumôneries.

<sup>5</sup> Le Conseil synodal doit juger du lien qu'il y a entre l'Église et cette organisation.

<sup>6</sup> La Discipline cite comme exemple : l'enseignement, l'évangélisation, les services d'aumônerie.

<sup>7</sup> *Le texte en italiques se trouvait par erreur sous le point 2.2 et a été déplacé sous la responsabilité du groupe de travail Ministère début 2011 vers le point 2.3.*

**Code 4      Pasteurs de l'EPUB ayant pris leur retraite**

Chaque pasteur retraité reste inscrit sur le rôle pastoral dans la liste « pasteurs retraités »<sup>8</sup> sauf si une demande explicite de la personne ou une décision du Conseil synodal entraîne la suppression du nom de la liste.<sup>9</sup>

**Code 5**      Toute personne qui n'est pas pasteur et qui exerce une activité professionnelle dans l'EPUB – diacre à charge spéciale, suffragant, collaborateur pastoral/paroissial, personnel administratif – est mentionnée sur un rôle de personnes de l'EPUB qui exerce une charge spéciale.<sup>10</sup>

**Code 6      Pasteurs des églises partenaires**

---

<sup>8</sup> Cf. Les usages de l'Église Protestante de Genève, de l'Église Réformée de France, de l'Église Protestante d'Alsace et de Lorraine et de la *Protestantse Kerk Nederland*.

<sup>9</sup> La rencontre annuelle des pasteurs retraités est une occasion de garder de bons contacts avec eux.

<sup>10</sup> Ces personnes doivent satisfaire aux conditions d'engagement en relation avec leur tâche, par ex. baccalauréat en théologie pour tous les collaborateurs paroissiaux et desservants.

| Nom                       | Code  | Langue | Naissance | Consécration | 1ère entrée en service | Dernier Ministère | Pension |
|---------------------------|-------|--------|-----------|--------------|------------------------|-------------------|---------|
| AKLI, Corinne             | 4     | F      | 1953      | 1980         | 1979                   |                   | 2015    |
| AUCHARD, Lloyd, Darrel    | 4     | E      | 1935      | 1956         | 1987                   |                   |         |
| AWUMA, Koku               | 5     | N      | 1969      |              | 2024                   |                   |         |
| BAETENS, Bea              | 4     | N      | 1959      |              | 1979                   |                   | 2021    |
| BANZA, Kamutenga          | 6     | F      | 1949      | 1985         | 1999                   |                   |         |
| BARHEBWA, Lucien-Philippe | 2     | F      | 1975      | 2017         | 2015                   | 2017              |         |
| BARRY, Edward             | 4     | E      |           |              | 1988                   |                   |         |
| BAUMGART, Jürgen          | 4     | D      | 1947      | 1974         | 1989                   |                   | 2012    |
| BENINI, Aldo              | 4     | F      | 1954      | 1986         | 1980                   | 2002              | 2019    |
| BERG, Andreas             | 2 (*) | D      | 1980      | 2012         | 2022                   |                   |         |
| BEUKENHORST, Albert       | 4     | N      | 1938      | 1968         | 1967                   | 1986              | 2003    |
| BEUKENHORST, Philippe     | 4     | N      | 1957      | 1993         | 1989                   |                   | 2024    |
| BIANCHI, Vincent          | 2     | F      | 1965      | 2001         | 1999                   | 2015              |         |
| BLOM, Derk                | 4     | N      | 1952      | 1992         | 1991                   |                   | 2017    |
| BLOMMAERT, Isabelle       | 2     | F      | 1966      | 1992         | 1990                   | 2014              |         |
| BOEKHOUT, Andries         | 5     | N      | 1965      | 2024         | 2017                   |                   |         |
| BOELEN, Douwe             | 2     | N      | 1960      | 1999         | 2007                   | 2013              |         |
| BOELEN, Tunde             | 3     | N      | 1962      |              |                        |                   |         |
| BOLSENBROEK, Yolande      | 2     | N      | 1961      | 2012         | 2011                   | 2016              |         |
| BOSGRA, Leendert          | 4     | N      | 1950      | 1979         | 2011                   |                   | 2017    |
| BOUILLON, Jean-Marie      | 4     | F      | 1943      | 1974         | 1966                   | 1995              | 2005    |
| BOUILLON, Nadine          | 4     | F      | 1950      |              | 1973                   |                   | 2010    |
| BOUILLON, Pierre          | 5     | F      | 1956      | 2021         | 2020                   |                   |         |
| BOUMAN, Elizabeth         | 4     | N      | 1955      |              | 2016                   |                   | 2021    |
| BOUMAN, Pieter            | 4     | N      | 1938      | 1979         | 1979                   |                   | 1998    |
| BRANCART, Raymond         | 4     | F      | 1941      | 1969         | 1966                   | 1986              | 2006    |
| BRYANS, Harry             | 6     | F      | 1958      |              | 2023                   |                   |         |

|                          |   |   |      |      |      |      |            |
|--------------------------|---|---|------|------|------|------|------------|
| BROUWER, Jelle           | 2 | N | 1959 | 1988 | 2006 | 2006 |            |
| BULTINCK, Christian      | 2 | N | 1960 | 1991 | 1991 | 2023 |            |
| BUZOGANY, Tihamer        | 2 | N | 1973 | 1997 | 2010 | 2016 |            |
| BYIRINGIRO, Emmanuel     | 5 | F | 1967 | 2021 | 2020 |      |            |
| BYIRINGIRO, Noël         | 2 | F | 1978 | 2021 | 2018 |      |            |
| CAMPBELL, William        | 4 | E | 1947 | 1974 | 1989 |      |            |
| CARP, Emile              | 4 | F | 1958 | 1986 | 1986 | 1997 | 2023       |
| CARROZZO, Giuseppe       | 2 | F | 1972 | 2007 | 2003 | 2012 |            |
| CASTELEIN, Don           | 4 | N | 1951 | 1981 | 1981 | 2013 | 2015       |
| CASTIAUX, André          | 4 | F | 1928 | 1955 | 1955 | 1980 | 1992       |
| CHOQUET, François        | 2 | F | 1987 | 2023 | 2020 |      |            |
| CHRISTMANN Heidi         | 4 | D | 1941 | 1991 | 1996 |      |            |
| CORNEZ, Jean-Louis       | 6 | F | 1957 | 1985 | 1984 |      |            |
| COULON, Emmanuel         | 2 | F | 1975 | 2014 | 2009 | 2014 |            |
| COYAULT, Bernard         | 3 | F | 1962 |      | 2020 |      |            |
| DANDOY, Marc             | 4 | F | 1950 | 1974 | 1973 | 2009 | 01.09.2012 |
| DE BEUN, Johannes        | 4 | N | 1950 | 1979 | 1976 | 1979 | 01.09.2012 |
| de LANGE, Jacob-Jan      | 4 | N | 1946 | 1976 | 1996 |      | 2012       |
| DE OUDE, Lianne          | 4 | N | 1960 | 1988 | 1983 | 1991 |            |
| DE RUITER, Henriette     | 5 | N | 1967 |      | 2024 |      |            |
| DELAETER, Jean-Pierre    | 2 | F | 1952 | 2013 | 2012 |      |            |
| DELEN, Edwin             | 3 | N | 1975 | 2009 | 2002 | 2018 |            |
| DEMAILLY, Jean-Guillaume | 5 | F | 1978 |      | 2020 |      |            |
| DEN HARTOG, Marieke      | 4 | N | 1957 | 2009 | 2019 | 2019 |            |
| DEPOORTERE, Katelijne    | 2 | N | 1978 | 2006 | 2002 | 2019 |            |
| DERNONCOURT, Bernard     | 4 | F | 1956 | 2006 | 2001 | 2014 | 2019       |
| DERNOVOI, Elie           | 4 | F | 1952 | 2012 | 2011 |      | 2018       |
| DESPONTIN, Mauricette    | 4 | F | 1955 | 1991 |      |      | 2015       |
| DICOU, Albertus          | 2 | N | 1960 | 1992 | 2018 | 2018 |            |
| DIEZ, Jean-Claude        | 4 | F | 1957 | 2002 | 2001 | 2012 |            |

|                                 |   |   |      |      |      |      |      |
|---------------------------------|---|---|------|------|------|------|------|
| DJOMHOU-KEMGNE FENYOM Priscille | 2 | F | 1968 | 2002 | 2015 | 2025 |      |
| DURIEUX, Roland                 | 4 | F | 1936 | 1986 | 1983 |      | 2000 |
| DYLST, Emilie                   | 5 | F | 1984 |      | 2024 |      |      |
| EGBERTS, Egbert                 | 4 | N |      |      |      |      |      |
| ELDRIDGE, Donna Faith           | 4 | E |      |      | 1977 |      |      |
| EVARD, Patrick                  | 2 | F | 1964 | 1996 | 1989 | 2019 |      |
| FARRIS, Paolo                   | 2 | F | 1964 | 2013 | 2012 | 2013 |      |
| FELIX, Bernard                  | 4 | F | 1952 | 1980 | 1981 |      | 2017 |
| FISHER, Justin                  | 4 | E | 1949 | 1975 | 2002 |      |      |
| FLACHON, Laurence               | 2 | F | 1972 | 2004 | 2004 | 2011 |      |
| FLÜCKIGER, Wilhelm              | 4 | D | 1933 | 1975 | 1975 |      |      |
| FOGGITT, Eric Walter            | 4 | E | 1955 | 1991 | 2020 |      |      |
| FORCEVILLE, Patricia            | 4 | N | 1955 | 1986 | 1982 |      | 2015 |
| FREUND, Aloys                   | 4 | N | 1938 | 1990 | 1998 |      | 2003 |
| FRICK, Murray Allan             | 4 | F | 1954 | 1987 | 2006 |      | 2019 |
| FROMONT, Philippe               | 4 | F | 1949 | 1975 | 2003 |      | 2011 |
| FUITE, Steven                   | 3 | N | 1961 | 1989 | 1989 | 2013 |      |
| GABEL, Yann                     | 5 | F | 1976 |      | 2022 |      |      |
| GAMBAROTTO, Laurent             | 4 | F | 1951 | 1995 | 2010 |      | 2016 |
| GAZON, Michel                   | 5 | F | 1965 |      | 2022 |      |      |
| GERON, Jean-Marie               | 4 | F | 1945 | 1986 | 1996 | 2004 | 2010 |
| GODRY, Claude                   | 4 | F | 1952 | 2002 | 1982 | 2000 |      |
| GONZALEZ, Florian               | 2 | F | 1989 | 2024 | 2020 | 2024 |      |
| GROOTJANS, Geert                | 4 | N | 1945 | 1972 | 1972 |      | 2010 |
| HAAN, Jean                      | 4 | F | 1931 | 1963 | 1958 |      | 1996 |
| HEIRWEGH, Inace                 | 3 | D | 1957 | 1992 | 1993 | 1996 |      |
| HERING, Wolfgang                | 4 | D | 1937 |      | 1987 |      |      |
| HERNANDEZ, Sigfrido             | 2 | N | 1972 | 2013 | 2024 |      |      |
| HEYEN Heye                      | 4 | D | 1953 | 1980 | 2013 | 2014 | 2018 |
| HOLSTEIN, Christoph             | 2 | D | 1967 | 1998 | 2019 |      |      |

|                          |   |   |      |      |      |      |      |
|--------------------------|---|---|------|------|------|------|------|
| HONTOIR, Claude          | 4 | F | 1936 | 1983 | 1984 | 1995 | 2001 |
| HOSTETTER, Jacques       | 4 | F | 1953 | 1983 | 1980 | 2000 | 2016 |
| HOSTETTER, Robert        | 4 | F | 1948 | 1979 | 1975 | 1987 | 2018 |
| HUGE, Jean-Joseph        | 4 | F | 1948 | 1983 | 1981 | 1982 | 2015 |
| IBOMA, David             | 5 | N | 1994 |      | 2024 |      |      |
| JOUSSELLIN, Bruneau      | 4 | F | 1957 | 1981 | 2014 |      |      |
| KNOP, Arjan              | 2 | N | 1971 | 2009 | 2006 | 2023 |      |
| KOEMAN, Catharina        | 4 | N | 1953 | 1997 | 1996 |      | 2018 |
| KONSEIBO, Pacôme         | 2 | F | 1988 | 2025 | 2023 | 2025 |      |
| KROON, Gerrit-Jan        | 2 | N | 1967 | 2016 | 2015 | 2023 |      |
| LASSMAN, Laetitia        | 5 | N | 1986 |      | 2020 |      |      |
| LATEGAN, Werner          | 2 | N | 1975 | 2012 | 2011 | 2025 |      |
| LECOMTE, Jean-Paul       | 4 | F | 1956 | 1982 | 1981 | 2002 | 2019 |
| LEFEBVRE, Ursmer         | 4 | F | 1929 | 1960 | 1958 | 1973 | 1995 |
| LEKEU, Jean-François     | 6 | F | 1963 | 2000 | 2001 |      |      |
| LIAGRE, Guy              | 3 | N | 1957 | 1984 | 1983 | 2012 |      |
| LIBBRECHT, Erik          | 4 | N | 1941 | 1982 | 1980 | 1991 | 2001 |
| LOMBART, Marc            | 4 | F | 1940 | 1968 | 1967 | 1998 | 2005 |
| LOOS, Marc               | 4 | N | 1954 | 1990 | 1990 |      | 2022 |
| LOUANT, Marie-Pierre     | 2 | F | 1963 | 2015 | 2003 | 2013 |      |
| LÜCKHOFF, Abraham        | 4 | E | 1940 | 1967 | 1997 |      | 2010 |
| LUKUSA MUDIANKWANGA, Luc | 4 | F | 1955 | 1992 | 1991 | 2013 |      |
| LUYTEN, Christophe       | 5 | F | 1981 |      | 2017 |      |      |
| MACNEILL, Charles        | 4 | E | 1930 | 1962 | 1984 |      | 1991 |
| MAHIEU, Germain          | 3 | F | 1952 | 1979 | 1979 | 1992 |      |
| MAHIEU, Tom              | 2 | F | 1963 | 1990 | 1990 | 1999 |      |
| MALHERBE, Michel         | 5 | F | 1958 |      | 1989 | 2024 |      |
| MANFROID, Salvatore      | 2 | F | 1985 | 2025 | 2023 | 2025 |      |
| MASENDE, André           | 6 | F | 1973 |      | 2023 |      |      |
| MBATSO, Jonathan         | 4 | F | 1956 | 2004 | 2002 | 2016 | 2023 |

|                            |       |   |      |      |      |      |            |
|----------------------------|-------|---|------|------|------|------|------------|
| MBONZEMBA, Jean-Willy      | 2     | F | 1968 | 2005 | 2014 | 2017 |            |
| MCCARTHY, David            | 4     | E | 1955 | 1986 | 2020 |      |            |
| MEERTENS, Bram             | 2     | N | 1993 | 2024 | 2019 | 2023 |            |
| MOSER, Xavier              | 5     | F | 1967 |      | 2014 |      |            |
| MOUANGUE, Hortensia        | 5     | F | 1986 |      | 2023 |      |            |
| MOULINASSE, David          | 2     | F | 1984 | 2023 | 2014 |      |            |
| MUKAKABERA, Joyeuse        | 4     | F | 1956 | 2007 | 2004 | 2017 | 2021       |
| MUKWEGE, Chichire          | 6     | F | 1963 | 1997 | 1999 |      |            |
| NIMAL, Françoise           | 2     | F | 1967 | 2015 | 2014 |      |            |
| NISOT, Michel              | 4     | F | 1944 | 1994 | 1994 | 2017 | 01.11.2011 |
| NTEZILYAYO, Boniface       | 2 (*) | F | 1967 | 2019 | 2017 | 2019 |            |
| NYANDWI, Anastase          | 4     | F | 1959 | 1988 | 2008 | 2017 |            |
| NZEYIMANA, Gaspard         | 2     | F | 1963 | 1963 | 1995 | 2016 |            |
| PAQUET, Remy               | 2     | F | 1978 | 2022 | 2015 |      |            |
| PARLEVLIET, Leendert-Jan   | 3     | N | 1960 |      | 2019 |      |            |
| PETER, Jean-Daniel         | 4     | F | 1951 | 1979 | 1997 |      | 2013       |
| PETITJEAN, Albert          | 4     | F | 1934 | 1978 | 1977 | 1984 | 1997       |
| PETRY, Doris               | 4     | D | 1955 | 2008 | 1997 | 2010 |            |
| PISCICELLI, Nicolas        | 2     | F | 1960 | 1999 | 1993 | 1999 |            |
| PITKEATHLY, Thomas         | 4     | E | 1939 | 1984 | 1991 |      | 2004       |
| PITT Stephen               | 2     | F | 1965 | 2024 | 2015 | 2024 |            |
| POOL, Marcel               | 2     | N | 1965 | 2006 | 2004 | 2014 |            |
| QUATANNENS, Diederik       | 4     | N | 1923 | 1953 | 1953 | 1966 | 1988       |
| QUENON, Georges            | 3     | F | 1957 | 1984 | 1983 | 2015 |            |
| RAKOTOARIMANGA, Marc       | 2 (*) | F | 1965 | 2025 | 2025 |      |            |
| RAMAKERS, François         | 4     | N | 1944 | 1979 | 1977 | 1979 |            |
| RAMANANTOMBOTSOA, Jean-Luc | 2     | F | 1977 | 2003 | 2014 |      |            |
| RANSIJN, Helena            | 2     | N | 1962 | 2021 | 2019 | 2023 |            |
| RAVET, Jean-Louis          | 4     | F | 1941 | 1978 | 1977 | 1991 | 2006       |
| REITZE-LANDAU, Johannes    | 6     | N | 1983 |      | 2025 |      |            |

|                          |   |   |      |      |      |      |            |
|--------------------------|---|---|------|------|------|------|------------|
| REMY, David              | 2 | F | 1969 | 2011 | 2010 | 2018 |            |
| RICHARD, Anne            | 4 | F | 1951 |      | 2002 | 2002 | 2015       |
| RICHARD, Sylvie          | 2 | F | 1971 | 2000 | 2007 | 2015 |            |
| ROCTEUR, Léon            | 4 | F | 1939 | 1966 | 1964 |      | 2004       |
| ROUVIERE, Christian      | 2 | F | 1957 | 1995 | 1994 | 2009 |            |
| RUGAMBA, Marc            | 2 | F | 1957 | 1984 | 2009 | 2015 |            |
| RUTAGANDA, Désiré        | 4 | F | 1946 | 1977 | 1994 |      |            |
| RWAMUNINGI, Jonathan     | 4 | F | 1948 | 1976 | 2007 |      | 01.01.2014 |
| RWANYINDO, Léonard       | 4 | F | 1955 | 1980 | 1987 | 1988 | 2020       |
| RYRBERG, Elias           | 4 | F | 1943 | 1987 | 1987 |      | 2009       |
| SCHIPPER, Petra          | 2 | N | 1966 | 2012 | 2012 | 2018 |            |
| SCHIPPERS, Marc          | 3 | N | 1965 | 2009 | 2002 |      |            |
| SCHORER, Cornelis        | 4 | N | 1945 | 1974 |      |      |            |
| SCHOUTEN, Gertruda       | 2 | N | 1950 | 1974 | 1973 | 2024 | 2012       |
| SCHÜMMER, Bernard-Zoltan | 2 | F | 1966 | 1991 | 1989 | 1991 |            |
| SEEL, Georges            | 4 | F | 1943 | 1969 | 1974 | 1998 | 2008       |
| SEGER, Nicolas           | 3 | F | 1976 | 2014 | 2012 | 2024 |            |
| SINNAGHEL, Harry         | 4 | N | 1959 | 2018 | 2017 |      | 2023       |
| SMINK, Daniël            | 4 | N | 1949 | 1972 | 1983 | 1995 | 23.10.2014 |
| SMITS, Peter             | 2 | N | 1965 | 2016 | 2014 | 2019 |            |
| SNAUWAERT, Gilbert       | 4 | N | 1939 | 1977 | 2003 |      | 2009       |
| SPANGLER, Michael        | 4 | E | 1943 |      | 1982 |      |            |
| SPELLMANN, Carl André    | 2 | F | 1979 | 2023 | 2021 |      |            |
| SURMONT, Gérald          | 3 | F | 1951 | 1982 | 1976 | 1981 |            |
| SURMONT, Patrick         | 3 | F | 1955 | 1985 | 1984 |      |            |
| TAPOKO, Maximin          | 2 | F | 1971 | 2021 | 2019 |      |            |
| TASCHNER, Johannes       | 4 | F | 1964 | 1994 | 2014 | 2019 |            |
| TASSIOULIS, Panagiotis   | 2 | F | 1963 | 1992 | 1991 | 2013 |            |
| TEMMERMAN, Johan         | 3 | N | 1960 | 1996 | 1995 | 2015 |            |
| TEULE MBEYA Frédéric     | 2 | F | 1981 | 2020 | 2019 |      |            |

|                            |   |   |      |      |      |      |            |
|----------------------------|---|---|------|------|------|------|------------|
| THIENPONT, Jean-Claude     | 4 | F | 1949 | 1998 | 1997 | 2005 | 2014       |
| THOMAS, Jean-Marie         | 4 | F | 1947 | 1984 | 1982 | 1999 | 01.09.2012 |
| TOMCZAK, Dariusz           | 2 | D | 1973 | 2007 | 2005 | 2017 |            |
| TOMSON, Peter              | 4 | N | 1948 | 1981 | 1992 |      | 01.10.2013 |
| TONNON, Vincent            | 2 | F | 1961 | 1991 | 1992 | 2004 |            |
| TORBEYNS, Tom              | 6 | N | 1996 |      | 2023 |      |            |
| TREICHEL, Christine        | 4 | D | 1953 | 2012 | 2012 |      | 2019       |
| TSHILEMB KAMWIN, Micheline | 5 | F | 1969 |      | 2013 |      |            |
| TSHIYOYO, Samuël           | 4 | F | 1953 | 1990 | 2011 |      | 2024       |
| UMULISA, Henriette         | 5 | F | 1966 |      | 2024 |      |            |
| UTUMBA, Odimula            | 4 | F | 1952 | 1985 | 2002 |      |            |
| VAN ANDEL, Henk            | 4 | N | 1947 | 1975 | 2005 |      | 2013       |
| VAN DEN BERG, Jan          | 4 | N | 1951 | 1983 | 1994 |      | 2016       |
| VAN DER BORGHT, Eddy       | 3 | N | 1956 | 1989 | 1989 |      |            |
| VAN DER LINDEN, Ebeltje    | 2 | N | 1965 | 2017 | 2016 | 2022 |            |
| VAN DER LINDEN, Simon      | 2 | N | 1985 | 2012 | 2017 | 2023 |            |
| VAN DER SAR, Frans         | 4 | N | 1954 | 1981 | 2012 |      | 2017       |
| VAN MOERE, Rudy            | 4 | N | 1947 | 1979 | 2001 |      | 2013       |
| VAN TILBURG, Henk          | 4 | N | 1943 | 1971 | 1980 |      | 2008       |
| VAN TRAPPEN, Jean-Marie    | 4 | F | 1952 | 1979 | 1975 |      | 2017       |
| VAN VELZEN, Ernst          | 5 | N | 1969 | 2024 | 2016 |      |            |
| VAN VOOREN, Judith         | 2 | N | 1961 | 1987 | 1984 | 2023 |            |
| VANDERSMISSEN, Daniel      | 4 | N | 1955 | 1986 | 1986 |      |            |
| VANDOOREN, Marie-Claire    | 4 | N | 1955 | 2001 | 1999 |      | 2016       |
| VANESCOTE, Daniel          | 4 | F | 1944 | 1968 | 1968 | 1992 | 2005       |
| VANGANSBEKE, Joseph        | 4 | F | 1952 |      | 1992 |      | 2014       |
| VEEN, Ernst                | 4 | N | 1953 | 1992 | 1991 | 2000 | 2023       |
| VERHAEGHE, Samuel          | 6 | N | 1957 | 1986 | 2007 |      |            |
| VERHOEVEN, Ben             | 5 | N | 1987 |      | 2020 |      |            |
| VERLINDEN, Luc             | 4 | F | 1948 | 1984 | 1984 | 1990 | 2013       |

|                        |   |   |      |      |      |      |      |
|------------------------|---|---|------|------|------|------|------|
| VERLOT, Marc           | 5 | N | 1962 |      | 2024 |      |      |
| VERMEULEN, Kathleen    | 5 | N | 1984 |      | 2018 | 2023 |      |
| VOORTMAN, Johan        | 4 | N | 1953 | 1984 | 1997 |      | 2018 |
| WILLEMS, Gérard        | 4 | N | 1940 | 1967 | 1967 | 1973 | 2010 |
| WILLEMS, Willy         | 4 | N | 1943 | 1980 | 1973 | 1991 | 2008 |
| ZIFFER, Walter         | 4 | E | 1927 | 1951 | 1977 |      |      |
| ZINCQ, Aurélien        | 5 | F | 1989 |      | 2024 |      |      |
| ZOGNING MELI, Christel | 5 | F | 1981 |      | 2023 |      |      |

# LISTE DES PROPOSITIONS DE DÉCISION

## Assemblée synodale 2025

| Sujet                                                                                                                                                                                                                         | L'Assemblée synodale 2025...                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.A 1.1. Assemblée synodale(s)<br>2023.1118 & 2024.0224 &<br>2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées<br>– Chaque pasteur(e) supporte une part égale de la charge de travail commune                                   | ... décide de fixer à deux demi-journées par semaine le temps de travail moyen qu'un.e pasteur.e de l'EPUB doit consacrer à des tâches de niveau supra-locale au service de l'EPUB/CACPE.                                                                                                                  |
| 1.B 1.2. Assemblée synodale(s)<br>2023.1118 & 2024.0224 &<br>2024.111617 – Décisions à exécuter et différées<br>– Article 25 de la Discipline                                                                                 | ... décide d'inclure le pastoralat de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote et d'accorder à tous les pastorats de rue une voix commune, qui sera distribuée à tour de rôle.                                                                                                      |
| 1.C 1.3. Assemblée synodale(s)<br>2023.1118 & 2024.0224 &<br>2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées<br>– Relations extérieures : adhésion de l'EPUB à des organisations ecclésiales confessionnelles internationales | ... décide de résilier l'adhésion à la Communion mondiale des Églises réformées et au Conseil méthodiste mondial avec effet au 31 décembre 2026.                                                                                                                                                           |
| 1.D 1.4. Assemblée synodale(s)<br>2023.1118 & 2024.0224 &<br>2024.111617 – Décisions à exécuter et reportées<br>– Statut du/de la pasteur.e & code déontologique                                                              | ... décide d'accepter le nouveau code déontologique et mandate le Conseil synodal pour adapter la Discipline.                                                                                                                                                                                              |
| 2.A 2.4.1.2. Conseil synodal – Coordination<br>– Ministères – Vocations tardives, élargissement des conditions d'admission                                                                                                    | ... décide d'ouvrir la voie à la vocation tardive aux membres des Églises sœurs au premier degré et, par conséquent, de modifier l'article 4.6/3c de la Discipline comme suit :<br><i>« Cette voie est ouverte à tout membre de l'EPUB ou d'une Église sœur au premier degré, âgé de 40 ans ou plus ».</i> |
| 2.B 2.4.1.3. Conseil synodal – Coordination<br>– Ministères – Structure du parcours suffragance - propositat                                                                                                                  | ... accepte la proposition commune de la Commission de Recrutement et la Commission van Toelating sur l'aménagement des parcours suffragance-propositat et charge le Conseil du Synode d'adapter la Discipline et le Coutumier en conséquence.                                                             |

|     |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.  | 2.4.2.1 Conseil synodal –<br>Coordination – Administration et<br>finances – Augmentation de l'âge<br>limite de la retraite                | <p>... décide de relever l'âge limite de la retraite de 70 à 72 ans et, par conséquent, de modifier comme suit l'article 38.2 de la Constitution et l'article 38.1 de la Discipline :</p> <p><i>Constitution, Art. 38 - De la retraite</i></p> <p><i>38.2 Si les dispositions ecclésiastiques et légales le permettent, l'instance qui a procédé à sa nomination peut lui permettre de poursuivre son ministère ; toutefois sa mise à la retraite est définitive dès le premier du mois qui suit le 70<sup>e</sup> 72ème anniversaire.</i></p> <p><i>Discipline, Art. 38 - De la retraite</i></p> <p><i>38.1 La retraite s'effectue selon les dispositions légales. Une prolongation du ministère jusqu'à 70-72 ans n'est possible qu'après l'accord préalable comme stipulé ci-dessous.</i></p> <p>Elle charge le Conseil synodal d'adapter également cette augmentation de l'âge limite dans tous les articles qui en découlent (4.6.4c, 10.5b, 38.3.3 et 38.3.4) de la Discipline.</p> |
| 4.  | 2.4.2.2. Conseil synodal – Coordination<br>– Administration et finances –<br>Harmonisation du statut des « diacres<br>à charge spéciale » | ... décide d'accepter le document « <i>Pistes diacres à charges spéciales</i> » et mandate le Conseil synodal d'adapter la Discipline.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 5.  | B.1.                                                                                                                                      | ... prend acte du document susmentionné et remercie le Conseil synodal pour le travail accompli.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 6.  | B.2 – Rapport financier                                                                                                                   | <p><b>vu</b><br/>le rapport financier de l'exercice 2024 et le budget 2026 du Conseil synodal,</p> <p><b>vu</b><br/>le rapport de la commission de vérification sur le contrôle des écritures,</p> <p><b>décide</b></p> <p><b>1.</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>a) d'adopter les comptes 2024 de l'Église,</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>b) d'adopter le budget 2026 de l'Église,</b></p> <p><b>2.</b><br/><b>de donner décharge au Conseil synodal pour sa gestion de l'exercice 2024.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| xx. |                                                                                                                                           | ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## **NOTES**